

## **PISTES ET PRECONISATIONS POUR ORGANISER UNE ACTION PÉDAGOGIQUE SUR L'ECO-MOBILITE EN MILIEU SCOLAIRE ?**



**Document réalisé en juillet 2003 par l'ARENE Ile-de-France, avec la participation du Groupe de Villes Pilotes en Ile-de-France, co-animé par la Délégation Régionale Ile-de-France de l'ADEME et l'ARENE Ile-de-France.**

## SOMMAIRE

### Contexte

---

#### Étape 1- Elaboration de projet d'action pédagogique autour de l'éco-mobilité

---

##### A- Identifier le porteur de projet et les cadres d'action possibles

- 1- Initiative du projet et porteur de projet
- 2- Les cadres d'action spécifiques au milieu scolaire
- 3- Le cadre de l'éducation à la sécurité routière

##### B- Une « idée de projet » pour fédérer des partenaires

- 1- Formuler une « idée de projet »
- 2- S'entourer de partenaires

##### C- De l'idée au projet finalisé

- 1- Finaliser le projet
- 2- Définir et cadrer l'action pédagogique

#### Étape 2- Mise en oeuvre de l'action pédagogique : Recensement des acteurs pédagogiques en Ile-de-France

---

##### A- Réseaux et structures d'éducation à l'environnement

- 1- Le GRAINE
  - 1.1- Initiatives Environnement
  - 1.2- Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge
- 2- VIVACITES
  - 2.1- Les petits débrouillards
  - 2.2- La Bouilloire
  - 2.3- Targeting

##### B- Associations dans le domaine du transport et de la mobilité

- 1- Les associations de cyclisme
- 2- L'ANATEEP
- 3- Association Transport et Environnement
- 4- Les pôles vélos

##### C- Associations dans le domaine de la prévention routière

- 1- Prévention Routière
- 2- Prévention MAIF

##### D- Associations de services de proximité

- 1-Partenaires pour la ville Boucles Seine Nord

E- Les actions pédagogiques menées par une collectivité locale ou une intercommunalité

**1- Les animateurs ou éducateurs sportifs de la collectivité et autres actions possibles d'accompagnement par la Ville**

**2- Syndicat intercommunal à compétences transports (PDU)**

**3- L'assistance de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale**

### Étape 3- Valorisation et évaluation de l'action pédagogique

---

A- Les enjeux d'une démarche valorisante

**1- La communication opérationnelle**

**2-La communication interne et externe**

B- Evaluer son projet

**1- Intérêts et méthode**

**2-Application à une action participative**

C-Valoriser les résultats et productions de l'action pédagogique

**1- Valoriser les résultats auprès des acteurs et partenaires**

**2-Médiatiser les résultats de l'action**

### Annexes

---

**ANNEXE 1- Exemples de projet d'action pédagogique**

**ANNEXE 2- Comment participer à la semaine internationale « Marchons vers l'école » ?**

**ANNEXE 3- Comment organiser un bus pédestre ?**

**ANNEXE 4- Comment organiser un bus cycliste ?**

**ANNEXE 5- Comment évaluer votre participation à la semaine « Marchons vers l'école » ?**

**ANNEXE 6- Modèle de fiche d'enquête « mobilité » approfondie**

**ANNEXE 7- Liste de sites internet à consulter**

**ANNEXE 8- Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984, Emploi par les élèves des écoles élémentaires d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe**

**ANNEXE 9- Circulaire n°87-287 du 25 septembre 1987, Éducation et sécurité routière dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires**

**ANNEXE 10- Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002, Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires**

**ANNEXE 11- Communiqué de presse du 2 avril 2003, Communication en conseil des ministres sur l'éducation à la sécurité routière**

**ANNEXE 12- Comité interministérielle sur la sécurité routière du 31 mars 2003.**

## Contexte

---

Dans le cadre d'un groupe de villes pilotes animé par l'ARENE Ile-de-France et la Délégation Régionale Ile-de-France de l'ADEME, une quinzaine de collectivités s'est engagée à mener des actions volontaristes en matière de transport et de mobilité afin d'inverser la tendance croissante de dépose-minute des enfants en voiture à l'école.

La mise en place de bus pédestre ou cycliste constitue une des offres de transport alternatives proposées dans le cadre d'un Plan de déplacements d'écoles. Ce type d'action doit être accompagné, pour une efficacité renforcée et durable, de mesures de sensibilisation et de pédagogie relatives à l'éco-mobilité auprès des enfants dans les écoles concernées.

Sous cette thématique générale, de nombreux thèmes transversaux peuvent être abordés (pollution de l'air, sécurité routière, énergie, santé...). Le but est de favoriser la prise de conscience de l'intérêt que représente la marche et le vélo pour la santé et l'environnement, afin que les enfants mettent en pratique ces enseignements dans leur future mobilité d'adulte.

Afin d'aider les collectivités pilotes à contribuer au développement de programme ou animations pédagogiques sur ces thèmes, l'ARENE a souhaité mettre à leurs dispositions quelques pistes dans la conduite de tels projets, sur leur rôle possible et les partenaires potentiels.

Toutefois, les indications et recommandations suivantes n'ont pas pour vocation d'être exhaustives et directives. Il s'agit d'indiquer une méthodologie générale de montage d'animation pédagogique et quelques pistes dans la recherche de partenaires, tant financiers que pédagogiques.

La méthode proposée repose sur une construction de projet d'animation en quatre étapes distinctes:

- l'élaboration,
- la mise en œuvre,
- l'évaluation
- la valorisation.

## Étape 1- Elaboration de projet d'action pédagogique autour de l'éco-mobilité

---

La phase d'élaboration se décompose généralement en trois étapes successives :

- identifier le porteur de projet en fonction du mode d'exécution, du cadre ou dispositif d'action adaptés;
- définir une « idée de projet » cohérente permettant de fédérer les partenaires souhaités;
- déterminer le contenu pédagogique et finaliser le montage du projet.

### A- Identifier le porteur de projet et les cadres d'action possibles

Cette phase initiale est décisive dans la mesure où la nature du porteur détermine les modalités d'élaboration et de mise en oeuvre du projet. L'identification du porteur conditionne ainsi fortement la recherche de partenaires. Par exemple, le milieu scolaire (enseignants et instituteurs), disposant de cadres d'action particuliers, est directement orienté vers tel ou tel partenaire en fonction du cadre dans lequel s'inscrit l'action pédagogique.

Afin d'identifier les différents pilotes potentiels, différents modes de portage possibles sont présentés ci-après. Les principaux cadres d'action en milieu scolaires sont ensuite rappelés.

#### **1- Initiative du projet et portage de projet**

Classiquement, dans le montage de projet, l'initiative du projet est prise par le futur porteur de projet, c'est-à-dire la structure qui va piloter et gérer le projet d'amont en aval. Dans le cadre du groupe de villes pilotes, il convient de distinguer l'initiative du portage de projet.

En effet, dans ce contexte, la décision de développer des projets d'animations pédagogiques sur l'éco-mobilité scolaire émane des collectivités qui, d'une manière générale, souhaitent contribuer au développement de telles actions pédagogiques au sein des écoles primaires de leur ville.

Ces communes ont décidé de jouer un rôle moteur dans le montage de tel programme pédagogique, éventuellement de leur donner une cohérence locale. Ainsi, elles peuvent créer une impulsion ou une dynamique générale, être partenaire des opérations et en faciliter l'exécution.

Cependant, les communes ne seront pas systématiquement le porteur de l'ensemble des projets envisagés sur chaque école. En effet, la collectivité locale peut déléguer tout ou partie de la réalisation du projet ou inviter un autre acteur, tel qu'une école, à se saisir du portage de projet.

### **1.1- Portage par la Ville**

La Ville peut élaborer et mettre en œuvre le projet en interne (responsable du projet éco-mobilité scolaire de la ville, animateurs ou éducateurs sportifs municipaux) en concertation et collaboration avec le personnel enseignant de l'école, mais aussi avec l'aide éventuelle de différents partenaires financier, technique, logistique (voir §B).

L'action de la Ville peut par exemple s'inscrire en outre dans le cadre de différents types de partenariat, du partenariat financier au partenariat de réciprocité. Le partenariat de réciprocité implique que tous les partenaires collaborent du démarrage du projet jusqu'à son évaluation, que toutes les compétences soient prises en compte et jugées complémentaires, que la relation entre les partenaires soit horizontale.

### **1.2- Portage par une structure spécialisée : la prestation de service**

Ne disposant pas des moyens appropriés en interne, la Ville peut demander à un prestataire de réaliser un ensemble de tâches strictement décrites dans un cahier des charges.

Deux modalités de prestation de service sont envisageables :

1<sup>er</sup> cas : La Ville élabore un projet d'action pédagogique (animation ou programme d'animations) en concertation avec ses différents partenaires (écoles, financiers, techniques) en particulier le personnel enseignant de l'école ; elle fait ensuite appel à un ou plusieurs prestataires spécialisés pour la mise en œuvre sur la base d'un cahier des charges précisant les objectifs, le contenu et les conditions de déroulement de l'animation. Toutefois, il est recommandé de rester à l'écoute des prestataires expérimentés et de leurs suggestions dans la définition du projet.

2<sup>ème</sup> cas : La Ville confie l'élaboration et la mise en œuvre d'une action pédagogique (animation ou programme d'animations) selon un cahier des charges définissant les objectifs et les conditions de déroulement. Bien que la prestation soit déléguée, la Ville et les écoles concernées sont souvent associés au montage de l'opération pour leurs apports techniques et logistiques.

La structure ainsi missionnée pourra faire appel à certains nombres d'aides de la part de partenaires (voir §B).

### **1.3- Portage par l'école**

Enfin, la Ville peut choisir de donner une cohérence à l'échelle en stimulant la motivation des écoles quant à l'intégration de tel programme pédagogique à différents niveaux :

- dans les programmes et matières habituelles, sans changer ses habitudes ;
- de manière ponctuelle, par la mise en place d'actions éducatives isolées (animation) ;
- de manière plus transversale, en réalisant des projets interdisciplinaires plus étalés sur le temps (programme pédagogique tout au long d'une année...)

A cette fin, il est conseillé de réunir l'ensemble des directeurs d'école et de les consulter sur différents points. Dans un premier temps, la ville doit pouvoir identifier les établissements scolaires ayant déjà programmé une ou plusieurs animations pédagogiques sur l'éco-mobilité, ou s'approchant, et leurs proposer un partenariat technique et financier avec la collectivité locale.

Concernant les autres établissements, la démarche préconisée est la suivante:

- Identifier les différents cadres d'actions déjà établis par les écoles (projet d'école, CEL...voir ci-après) ;
- Identifier les établissements souhaitant intégrer une ou plusieurs animations pédagogiques sur l'éco-mobilité ;
- Déterminer pour chaque établissement le mode d'intégration de l'animation ou du programme pédagogique au cadre déjà établi par l'école ;
- Proposer si possible un partenariat avec la ville au travers d'aides technique, logistique ou financière.

Il est intéressant que l'école prenne le relais de l'action, seul ou en partenariat avec la ville, car le milieu scolaire bénéficie de cadres d'action spécifiques dont plusieurs semblent applicables au cas des animations pédagogiques sur l'éco-mobilité. En effet, le ministère de l'Education nationale a mené une politique volontariste en faveur de l'éducation à l'environnement, en fournissant aux enseignants et instituteurs des cadres officiels d'action diversifiés.

De plus, les animations pédagogiques sur l'éco-mobilité scolaire peuvent s'intégrer à certains dispositifs interministériels, européens ou internationaux ouverts à tous publics et donc au public scolaire, tels que 1000 défis pour ma planète.

Enfin, le portage par l'école -qui peut faire appel à un prestataire spécialisé pour la mise en œuvre du projet- dans le cadre de dispositifs officiels favorise une meilleure appropriation par les enseignants et instituteurs ainsi que la reconnaissance de la valeur pédagogique des actions en faveur de l'éco-mobilité scolaire. Le portage par l'école offre donc, à priori, plus de possibilités de pérennisation (reconduction du programme pédagogique, insertion dans le programme classique...).

## **2- Les principaux cadres d'action spécifiques au milieu scolaire**

Parmi l'ensemble des dispositifs applicables en milieu scolaire, le recensement suivant met en évidence les principaux cadres d'action dans lesquels peuvent s'insérer des animations pédagogiques sur l'éco-mobilité à l'école. Il regroupe les cadres d'actions officiels du ministère de l'Education nationale et les dispositifs nationaux ou internationaux ouverts aux écoles.

La mise en place de projets au sein de ces cadres d'action officiels relève de la responsabilité des enseignants ; ils ne peuvent et ne doivent en aucun cas être délégués aux structures partenaires. En revanche, il est souhaitable que des contacts entre enseignants et structures partenaires soient pris en amont du projet pour permettre une rédaction commune du dossier.

Tous ces cadres d'action bénéficient d'un financement particulier, attribué par l'Education nationale et les collectivités territoriales. Ces financements peuvent être complétés par d'autres sources (fondations, mécénat d'entreprise, Caisse d'allocations familiales...voir §B), en fonction des spécificités des projets ; il revient alors à chaque établissement d'effectuer les démarches nécessaires.

### **2.1- Le projet d'école.**

Le projet d'école, obligatoire depuis 1988, est établi pour trois ou quatre ans et révisable partiellement chaque année. Selon les textes officiels, le projet d'école constitue « *l'ensemble cohérent des objectifs, des méthodes et des moyens particuliers que l'établissement scolaire ou l'école définit afin de participer aux objectifs nationaux. Il intègre les données de l'histoire et de l'environnement, les contraintes auxquelles l'établissement est soumis et les atouts dont il dispose. Il est élaboré, mis en œuvre et évalué dans une démarche participative des personnels, associant les usagers et les partenaires extérieurs* ».

Le projet d'école chapeaute donc toutes les actions qui y sont intégrées. En d'autres termes, il est inutile de proposer un projet d'éducation à l'environnement si ce dernier n'est pas cohérent avec le projet d'école. De même, il est indispensable de connaître le contenu du projet d'école : une action aura beaucoup plus de facilité à se monter si ses objectifs concordent bien avec ceux du projet d'école.

Les aides financières sollicitées dans le cadre des APIPE (Actions pédagogiques intégrées au projet d'école) visent à contribuer au bon fonctionnement du projet et peuvent par exemple servir à rémunérer des intervenants extérieurs (éducateurs à l'environnement). De plus, ces aides sont cumulables avec des financements DIREN, ADEME, DRAC, ou actions labellisées (1000 défis pour ma planète).

## **2.2- Le projet d'action éducative (PAE)**

Aussi appelé projet culturel (la dénomination change selon les Académies), le PAE constitue un dispositif très employé pour monter des projets d'éducation à l'environnement. Les PAE sont obligatoirement intégrés au volet culturel des projets d'école.

Créés par la note de service du 27 août 1981 pour succéder aux « *projets d'activités éducatives et culturelles* » (PACTE), les projets d'action éducative visent à faire pratiquer aux élèves du premier et second degré des activités interdisciplinaires en liaison avec la « *communauté* » éducative locale (parents, collectivités locales, associations...) en mettant en œuvre une démarche de projet, et en prenant appui sur les compétences spécifiques d'intervenants extérieurs.

En primaire, on constate que les PAE sont souvent mis en œuvre sous la forme de modules courts (deux heures, une demi-journée) étalés sur l'année qui suppose une programmation. Ce format concorde à celui préconisé pour l'éco-mobilité scolaire (voir § C).

Un PAE peut être financé lorsqu'il s'inscrit dans le cadre du projet d'école. Il doit faire l'objet d'une demande auprès de l'inspecteur d'Académie. Cette procédure se situe en tout début d'année scolaire selon des dates fixées par chaque Académie. L'éventuelle aide financière est généralement de faible importance (150 à 450 euros/1000 à 3000 francs en moyenne) mais assez simple à obtenir.

Ces projets peuvent en outre recevoir des aides financières complémentaires de la Direction régionale de l'Environnement (DIREN), de l'ADEME ou de la Délégation régionale Recherche et Technologie (DRRT) selon les thèmes abordés.

## **2.3- Les Contrats éducatifs locaux (CEL).**

Ce dispositif inter-ministériel consiste à développer un projet éducatif global et cohérent. Il recherche à favoriser l'accès de tous les enfants aux différentes formes de culture en permettant d'organiser plus rationnellement, avec la compétence de tous les partenaires, « tous les temps de l'enfant, afin de favoriser son développement harmonieux, tout en contribuant à sa réussite scolaire, à l'épanouissement de sa personnalité et à son apprentissage de la vie sociale ».

A cette fin, le CEL privilégie la mise en place de partenariats entre les différents acteurs locaux de l'éducation (établissements scolaires, associations, communes...). La circulaire interministérielle 98-144 du 09/07/98 souligne en effet l'intérêt d'une « mise en cohérence » des activités scolaires et des activités extra-scolaires, passant par une « mise en synergie » des personnes compétentes.



Parmi les thèmes privilégiés des CEL, plusieurs entrent dans le champ transversal de l'éco-mobilité (voir § C-2):

- **l'architecture, le cadre bâti et le paysage** afin de sensibiliser à leur environnement et à l'aménagement de l'espace dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie ;
- **l'éducation à l'environnement au sens large** pour faire comprendre les interactions entre l'homme et son environnement, urbain, rural, par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique, scientifique, etc.) et sur des thèmes liés aux réalités locales telles que les transports ;
- **la culture scientifique** qui permet de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, la démarche devant être développée comme un moyen pédagogique permettant autant de s'impliquer dans les projets que de mieux appréhender le monde de la recherche
- **les pratiques physiques et sportives** : elles constituent un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise du corps, de l'intégration et de la vie sociale. Il s'agit de proposer un éventail de disciplines, permettant une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux
- **l'éducation à la santé** par la mise en place d'actions qui permettent l'acquisition de connaissances sur leur corps, la nutrition, l'hygiène, l'environnement, les conduits à risques.

Les CEL concernent tous les enfants et jeunes des maternelles, primaires et collèges. Ils font le lien entre les temps scolaires, les temps péri-scolaires (immédiatement avant ou après l'école) et extra-scolaires. Les projets élaborés par les différents partenaires sont validés par la commission départementale de pilotage qui assure en plus une aide et un conseil techniques. Les dossiers sont à retirer auprès de la DRJS ou de l'Inspection académique, et à déposer en mai pour un démarrage à la rentrée suivante de septembre.

Ces contrats bénéficient pour trois ans renouvelables des moyens et financements de l'Etat. Ils peuvent faire l'objet localement d'un recrutement pour la coordination. Dans le cas particulier des territoires où il existe un contrat de ville, le CEL est l'un des éléments essentiels du volet éducation ou du volet culture. En août 2000, 1391 contrats CEL auraient été signés, impliquant 5377 communes, soit 14,62 % des communes françaises.

Contact :

Direction régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Sylvie CHAUCHOY Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse 6-8, rue Eugène Oudiné 75013 Paris	Tel : 01 40 77 55 37 Fax : 01 4077 56 59 <a href="http://www.jeunesse-sports.gouv.fr">www.jeunesse-sports.gouv.fr</a> @ : <a href="mailto:sylvie.chauchoy@jeunesse-sports.gouv.fr">sylvie.chauchoy@jeunesse-sports.gouv.fr</a>
---	---

#### ***2.4- Les Ateliers scientifiques et techniques et les Actions éducatives innovantes scientifiques et techniques***

Ces deux dispositifs visent à permettre la découverte par les élèves du monde de la recherche, et constituent une invitation à la curiosité scientifique. Elles favorisent la démarche de projet et privilégient la pluridisciplinarité. Une animation sur l'éco-mobilité peut s'intégrer dans ce cadre lorsqu'elle contient un volet scientifique important (pollution de l'air, énergie).

Les Actions éducatives innovantes concernent les élèves des écoles, collèges et lycées. Elles sont intégrées au temps scolaire et périscolaire, notamment dans le cadre d'un contrat éducatif local en ce qui concerne les écoles primaires. Les Actions éducatives bénéficient du seul financement du ministère de la Recherche. Les commissions relatives aux actions éducatives et innovantes ont lieu avant la fin octobre, pour un démarrage immédiat.

Contact :

Ministère de la Recherche 1, rue Descartes 75 005 Paris	Tel : 01 46 34 31 45
---	----------------------

**2.5- Fonds d'aide aux actions innovantes (FAI)**

Il s'agit d'un dispositif de l'Education nationale s'adressant aux primaires et aux maternelles pour des actions de démarches innovantes. Le retrait des dossiers se fait en juin pour septembre, et en septembre pour janvier auprès de l'Inspection d'Académie. L'aide est matérielle ou financière. Il semblerait que cette aide soit sous-utilisée et laisserait donc des crédits non consommés....

**2.6- Atelier d'environnement**

Il s'agit d'un dispositif de l'Education nationale, en coordination avec les DIREN, aidant des projets concrets sur l'environnement.

Renseignements complémentaires auprès des inspecteurs d'Académie.

**2.7- Autres dispositifs d'actions adaptés au milieu scolaire et à l'éco-mobilité**

Intégrer son projet dans le cadre de l'un de ces dispositifs nationaux ou internationaux est intéressant à plusieurs titres :

- ✓ disposer d'aides directes de la part de la structure qui pilote le dispositif ;
- ✓ faciliter l'obtention d'autres aides en crédibilisant votre projet et en lui donnant une légitimité auprès d'autres structures démarchées ;
- ✓ ajouter un élément motivant auprès des enfants, en donnant une dimension plus large au projet ;
- ✓ inscrire son projet dans un moment fort de sensibilisation ou de mobilisation médiatisé ;
- ✓ contribuer à l'émergence d'une dynamique nationale en faisant connaître son projet ;
- ✓ favoriser les rencontres, les échanges avec d'autres groupes, de nouveaux partenaires...

**Dispositif français : 1000 défis pour ma planète**

Cette opération interministérielle (Environnement, Education nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports ) aide depuis 1993 les projets de sensibilisation des jeunes (au sens large : maternelle à 21 ans) à la nécessité de protéger et gérer l'environnement, en favorisant la réalisation d'actions concrètes. Il semble qu'une animation ou programme pédagogique sur l'éco-mobilité puisse satisfaire ses critères de gestion de l'environnement et d'actions concrètes, notamment la mise en place de bus non-motorisé pour le ramassage scolaire.

**1000 défis** s'adresse aux projets portés par des jeunes de moins de 26 ans. Chaque projet doit être mené avec l'intervention de partenaires extérieurs, dont notamment un « parrain technique » qui garantit la rigueur scientifique et apporte une partie des financements (école, associations, collectivité et individuel). L'action s'inscrit dans une démarche pédagogique.

Les projets sont à concevoir et à présenter en octobre de chaque année. Ils sont sélectionnés régionalement. Après leur réalisation, ils sont présentés en juin lors des journées de l'environnement. Un jury régional évalue lors la part d'initiative et de

responsabilité des jeunes, la démarche de projet, la place et l'intérêt du partenariat, l'impact sur l'environnement, l'orientation au regard du développement durable et la mise en valeur du projet.

En Ile-de-France, le comité de pilotage accorde une attention particulière aux dossiers portant sur des thèmes moins fréquemment abordés, notamment les transports, la santé, les nuisances sonores, l'air et l'énergie.

Toutefois, les financements restent faibles et arrivent largement après la fin du projet dans la plupart des cas, il est donc nécessaire de faire une avance de trésorerie.

#### Contacts :

DIREN SAUTRON Jean-Marc 18, avenue de Carnot 94 234 CACHAN	tel : 01 41 24 18 48 fax : 01 41 24 18 85 @ : jean-marc.sautron@ile-de-france.environnement.gouv.fr site : www.environnement.gouv.fr/ile-de-france
---	---

### ***Dispositifs internationaux : Eco-écoles et ENSI***

#### ***Eco-écoles***

C'est une opération européenne, créée en 1994 et coordonnée en France par la ligue de l'enseignement et la FEEE. Il s'agit d'un label décerné aux écoles primaires et aux municipalités qui agissent ensemble pour l'environnement dans leur commune, sur la base de projets concrets : amélioration de l'aménagement des bâtiments scolaires, mise en valeur du patrimoine local, dynamisation des espaces verts...Le partenariat est fortement encouragé pour la mise en œuvre de ces plans d'action (habitants, entreprises locales, associations...).

A priori, la mise en place d'un bus pédestre ou cycliste pour le ramassage scolaire pourrait être considéré comme une action concrète de l'école et de la ville contribuant à améliorer la qualité de l'environnement de la commune et de l'école (réduction d'un ensemble de nuisances liées au trafic aux abords des écoles).

Le label s'obtient sur une candidature conjointe école/mairie (ville de plus de 2000 habitants). Les lauréats participent ensuite à une opération européenne pour un cycle d'au moins trois ans, et s'engagent à réaliser des actions significatives : travailler sur des thèmes fédérateurs européens (l'eau, les déchets, l'énergie), établir des liens actifs avec d'autres communes ou d'autres écoles de la planète, notamment dans les pays où les besoins sont les plus grands.

#### ***ENSI (ou « Action de l'école en faveur de l'environnement »)***

Cette opération mise en place par l'OCDE-CERI concerne aujourd'hui une vingtaine de pays. Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ Sensibiliser et responsabiliser vis-à-vis de l'environnement, de ses problématiques, de sa gestion ;
- ✓ Promouvoir les « qualités dynamiques » des individus, telles que l'initiative, l'engagement personnel, la prise de responsabilité, l'autonomie...

L'opération ENSI pose en principe opérationnel l'interdisciplinarité, c'est pourquoi tous les projets concernés se doivent d'expérimenter et de valoriser des procédures interdisciplinaires dans le traitement de thématiques environnementales.

Les exigences de cette approche environnementale ne devraient pas poser de problème dans leur application à l'éco-mobilité scolaire, en particulier à la mise en place d'un bus non-motorisé :

- ✓ Vivre l'environnement comme une expérience personnelle : implication et participation au bus non-motorisé.
- ✓ Voir dans l'environnement un thème d'apprentissage et de recherches interdisciplinaires : la thématiques des déplacements urbains pénètre de nombreux autres domaines (urbanisme, énergies, air, bruit, sécurité routière...).
- ✓ Faire de l'environnement le cadre d'une activité sociale importante : le bus non-motorisé favorise les échanges et la solidarité entre les familles.
- ✓ Relever le défi que pose l'environnement en mobilisant son esprit d'initiative, son autonomie et son sens des responsabilités : changement d'habitudes de transport, création de supports de communication par les enfants (exemple du journal du Pedibus de Tremblay-en-France).

Autour de ce dispositif s'est constitué en France le réseau « Inter-Environnement » qui tente de mettre en œuvre à titre expérimental des actions de recherche-action avec détermination précise d'objectifs et évaluation.

Contacts :

OCDE - CERI Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement 2 rue André Pascal 75016 Paris	tel : 01 45 24 82 00
---	----------------------

### **3- Le cadre de l'éducation à la sécurité routière**

#### **L'évolution des réglementations**

En 2001, près de 8 000 personnes ont été tuées dans un accident de la route en France. La population jeune est sur-représentée dans ces accidents puisque, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues. Les études font apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes d'acquisition d'autonomie. Quant à la tranche des jeunes de 15 à 24 ans, ils représentent plus du quart des tués, alors que cette catégorie d'âge ne représente que 13 % de la population.

Pour agir en amont, le décret du 12 février 1993 avait rendu obligatoire un enseignement des règles de sécurité routière dans les écoles, les collèges et dans les classes de même niveau des établissements publics et privés sous contrat.

Suivant l'exemple de nombreux pays européens ayant adopté le principe d'une éducation à la sécurité routière précoce, continue et générale, le Comité interministériel à la **sécurité routière du 25 octobre 2000**, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un **continuum éducatif**. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, **une attestation de première éducation à la route** (APER) sera désormais délivrée à l'issue de la scolarité primaire, après une éducation à la sécurité routière enseignée de la maternelle au CM2<sup>1</sup>. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification. Une grille d'évaluation récapitule les savoirs et savoir-faire acquis. Cette grille est intégrée au livret scolaire et transmise au collège, à l'entrée en sixième.

<sup>1</sup> La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement abrogée conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002)

L'article L. 312-13 du **code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement**. Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire autonome, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique en s'intégrant aux différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école. Elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'exercice de la polyvalence des maîtres et se construit sous leur responsabilité à travers une programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3<sup>2</sup>. Dans ce contexte, les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

Enfin, un décret du 30 avril 2002 a rendu obligatoire le brevet de sécurité routière (ASSR de niveau 1 + 3 heures de conduite) pour conduire un cyclomoteur au delà de 16 ans et sans limite d'âge (sauf quand les conducteurs posséderont un autre permis). De plus, l'ASSR de second niveau sera exigée pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve théorique générale (le "Code") du permis de conduire. Ces deux mesures s'appliqueront à tous les jeunes qui auront 16 ans à compter du 1er janvier 2004 (nés depuis le 1er janvier 1988).

Le durcissement progressif vers un continuum éducatif en matière de sécurité routière devrait par ailleurs faciliter la mise en place d'actions pédagogiques sur les déplacements, dans son sens le plus large, en milieu scolaire.

### **Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire**

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'usager, dans le respect des règles du code de la route.

### **L'attestation de première éducation à la route (APER)**

La circulaire du 25 octobre 2002 relative à l'arrêté du 25 janvier 2002 prévoit deux documents à l'intention des équipes pédagogiques qui «leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

---

<sup>2</sup>Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que "cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire".

1) **Une grille d'évaluation** intitulée "attestation de première éducation à la route" récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager, rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève. L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition. Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6ème, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

2) **Le document pédagogique** "attestation de première éducation à la route" est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose une sensibilisation de la communauté éducative tout entière aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière. »

Diverses ressources sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ( voir § partenaires techniques)

- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine :

<http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>

<http://www.eduscol.education.fr>

## B- Une « idée de projet » pour fédérer des partenaires

Formuler une « idée de projet » cohérente est indispensable à la recherche de partenaires, étape suivante permettant de réunir un ensemble de savoir-faire et d'aides nécessaires au montage du projet.

### **1- Formuler une « idée de projet »**

Une fois le porteur de projet identifié, ce dernier doit définir l'idée générale du projet, souvent appelée « idée de projet ». Ce document rédigé est destiné à faciliter la définition du projet et l'organisation durant le montage. En fait, « l'idée de projet » esquisse une ébauche du projet envisagé en répondant ou en indiquant des pistes à un certain nombre de questions relatives à l'intérêt pédagogique et au bon déroulement de l'animation.

Il s'agit, en partant de l'idée d'action pédagogique formulée principalement en termes d'objectifs et de cibles, d'estimer les besoins techniques, pédagogiques et financiers nécessaires à la réalisation du projet. Ce document de travail doit comporter un ensemble d'éléments définissant les points essentiels de l'action envisagée, d'un point de vue pédagogique, technique et financier (voir grille proposée page suivante). Il peut en outre permettre de dresser un état des lieux de la situation initiale que le projet aura pour but de modifier. À partir de ce constat et des objectifs définis, des indicateurs d'évaluation peuvent déjà émerger à ce stade de la préparation du projet. Il est en effet souhaitable que les indicateurs soient fixés avant la mise en œuvre afin de pouvoir établir une comparaison fiable entre la période avant et après l'animation.

À ce titre, « l'idée de projet » constitue également un document de communication auprès des partenaires potentiels, en présentant les points essentiels du projet. Plus elle est précise, complète et cohérente, plus elle a de chance de convaincre des partenaires potentiels de l'intérêt pédagogique et de la fiabilité du projet. « L'idée de projet » permet de construire un argumentaire sur la valeur du projet, fort utile pour proposer à des partenaires de s'y investir.

Enfin, « l'idée de projet » n'est pas un document figé, mais au contraire évolutif. Il va être enrichi, modifié ou adapté aux contraintes et idées des partenaires durant la phase d'élaboration. En fait, à ce stade, l'ensemble des données (voir grille) n'est pas toujours disponible au démarrage du projet. Ce sont très souvent les partenaires qui préciseront et compléteront ensemble « l'idée de projet » pour aboutir au projet.

Une fois « l'idée de projet » définie, le porteur de projet va rechercher les partenaires qui lui semblent les plus adaptés à sa situation en fonction du type d'aides nécessaires à la réalisation du projet, recensées dans l'idée de projet.

## Proposition d'une grille d'aide pour formuler une « idée de projet »

### **Aspects techniques :**

- le porteur de projet (§ A1) : Ville, école, structure spécialisée
- les cadres d'action envisagés (§A2) : CEL, projet d'école, PAE...
- mode d'exécution envisagé : prestation de service, partenariat, interne...
- besoins estimés en aides techniques nécessaires à la réalisation du projet
- les partenaires potentiels (§B) : DIREN, DRJS, ADEME
- un calendrier prévisionnel : distinguer les grandes étapes du montage dans le temps (date prévue de l'action pédagogique)
- indicateurs d'évaluation : (§ Etape 3)

### **Aspects pédagogiques :**

- La situation existante : dépose-minute en voiture, accidents de la circulation, bruits...
- les objectifs généraux : sensibiliser les enfants à l'éco-mobilité, contribuer aux changements de comportements et d'habitudes de déplacements, améliorer la qualité de vie des enfants et de l'environnement aux abords des écoles...
- les objectifs ciblés : accompagner la mise en place d'un bus non-motorisé par un programme pédagogique, organiser une journée « Marchons vers l'école »...
- Définir la cible : enfants par catégorie d'âge
- la forme envisagée : une animation isolée ou un programme pédagogique (durée, nombre de séances...)
- besoins estimés en aides pédagogiques nécessaires à la réalisation du projet : outils, matériels, espaces spécialisés...
- acteurs pédagogiques potentiels (§Etape 2) : structures d'éducatrices, associations de cyclistes...
- acteurs locaux à mobiliser : enseignants, parents d'élèves, associations de parents d'élèves, agents municipaux sécurisant les traversées...

### **Aspects financiers :**

- les financements possibles (§B)
- un budget prévisionnel : élaborer un premier budget prévisionnel à partir des financements possibles, des coûts et besoins de financement estimés.



## 2- S'entourer de partenaires

Il est indispensable de mutualiser les forces et les ressources pour mener des projets de qualité, d'ampleur significative, et de durée suffisamment longue pour atteindre leurs buts éducatifs. Il est donc indispensable d'intégrer cette nécessité du travail d'équipe en recherchant des partenaires techniques ou financiers auprès des différents acteurs de l'éducation à l'environnement.

### 2.1- Les différents types d'apports en partenariat

Un nombre important de structures ont mis en place des aides standardisées pour faciliter le montage de projet, concernant l'éducation à l'environnement. Ces aides peuvent être de plusieurs natures :

- **Technique** : le savoir-faire d'un spécialiste est mis à disposition pour apporter un soutien administratif (conseil dans le montage de dossiers), conseiller sur l'organisation générale du projet....
- **Pédagogique** : le projet est conseillé dans son contenu et sa méthode pédagogiques puis mis en oeuvre par des éducateurs, voire du matériel ou des locaux, mis à disposition pour réaliser les animations.
- **Financière** : le projet est financé partiellement ou totalement. Il peut y avoir obligation d'affecter les fonds à un certain type d'utilisation (investissement, financement d'un poste, transport de matériels ou de personnes, impression de documents...).

### 2.2- Les différents partenaires

Les partenaires sont classés ici en fonction de leur apport principal. Toutefois, un partenaire financier peut aussi avoir des idées ou de l'expérience qui pourront être utiles au projet. L'ensemble des partenaires potentiels recensé est compilé dans un tableau (voir page) selon la même classification :

- Les partenaires techniques,
- Les partenaires pédagogiques,
- Les partenaires financiers.

Toutefois, les acteurs pédagogiques pour la mise en oeuvre d'animations, répertoriés dans le tableau ci-après, sont plus précisément abordés dans l'étape *Mise en oeuvre* (§ Etape 2).

Tableau récapitulatif des partenaires en fonction de leur apport principal  
(recensement effectué au 27/02/2003)

Types de ressources	Acteurs pouvant le proposer
<p><b>Pédagogies et ressources pédagogiques</b></p> <p>- conseil et réflexion préliminaire</p> <p>- matériel, personnes ressources</p> <p>- mise en œuvre d'action pédagogique en milieu scolaire</p>	<p>Ministère de l'Education nationale  Ministère de la Jeunesse et sports  Ministère de l'écologie et du développement durable  Réseaux d'éducation à l'environnement (Le GRAINE, Vivacités)  Associations d'éducation à l'environnement  Associations d'éducation populaire  Personnes ressources individuelles</p> <p>Centres de ressources  Collectivités locales  Administrations décentralisées  Réseau CRDP – CDDP  Réseaux d'éducation à l'environnement (Le GRAINE, Vivacités)  Acteurs locaux (association locale, enseignants, services de police, agents municipaux de traversées, loueurs de vélos et d'autres matériels pour cyclistes...)</p> <p>Éducateurs sportifs ou animateurs en environnement de la municipalité  Service de police ou de gendarmerie (sécurité routière)  Syndicats de transports  Point Info Energies (Maîtrisez Votre Énergie par exemple)  Associations d'éducation à l'environnement, Maison de l'environnement  Associations de cyclisme, de transport, de prévention routière ou de services de proximité  Associations de médecins pédiatres (association Respirer)</p> <div data-bbox="1066 432 1433 607" style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pour plus de détails, voir  Etape 2 – recensement des  partenaires pédagogiques  en Ile-de-France</p> </div>
<p><b>Technique</b></p> <p>- conseil dans le montage de projet, soutien administratif</p>	<p>Administrations décentralisées : ADEME, DIREN...  Collectivités locales  ARENE Ile-de-France  réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité"  préfectures  Inspection académique</p>
<p><b>Financier</b></p> <p>- Financement public</p> <p>- Financement privé (sponsoring)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les collectivités territoriales (Région, Département, Commune, certaines intercommunalités).</li> <li>▪ Les délégations des ministères concernés dans les régions : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La DIREN (Direction régionale de l'environnement) : atelier environnement</li> <li>▪ La DRJS (Direction régionale jeunesse et sports) : CEL</li> <li>▪ La DRRT (Direction régionale à la recherche et la technologie)</li> <li>▪ La DRIRE (Direction régionale industrie recherche et environnement)</li> <li>▪ La DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales)</li> <li>▪ La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et son service éducatif</li> <li>▪ Les rectorats et inspections d'académie (PAE)</li> </ul> </li> <li>▪ L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : correspondants du groupe de villes pilotes  Le centre national du livre (du ministère de la culture) pour acquérir des documents .</li> <li>▪ Les ministères : Education nationale (APIPE), Recherche (ateliers scientifiques), Jeunesse et sports (FNDVA : fonds national de développement de la vie associative, destiné à améliorer le fonctionnement des associations)</li> <li>▪ CAF (caisse d'allocations familiales) : contrat temps libre (aide financière à hauteur de 50 à 70% d'un projet pédagogique en dehors du temps scolaire pour trois ans minimum)</li> <li>▪ L'Europe et projets internationaux (Programme européen Eco-Ecoles, ENSI),</li> </ul> <p>▪ Fondations et entreprises privées</p>

## **Les partenaires techniques**

Il s'agit essentiellement de partenaires institutionnels tels que des administrations décentralisées (ADEME, DIREN) ou des collectivités locales, de partenaires associatifs (ARENE Ile-de-France, réseau ou structure d'éducation à l'environnement). Certains partenaires pédagogiques et financiers expérimentés sont également susceptibles d'apporter une aide technique spécifique.

En matière de sécurité routière, différents interlocuteurs, rattachés tantôt au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche tantôt à la préfecture, contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'éducation routière dans les établissements scolaires. A ce titre, ces correspondants sont susceptibles de vous apporter un soutien technique du fait de leur expérience en ce domaine. Ainsi, **les correspondants académiques à la sécurité** (éducation nationale), désignés dans chaque académie par le recteur, contribuent à la mise en œuvre effective de l'enseignement des règles de sécurité dans les établissements scolaires.

Les **correspondants départementaux à la sécurité** (éducation nationale), désignés dans chaque département par l'Inspecteur d'académie, contribuent à la mise en œuvre effective de l'enseignement des règles de sécurité dans les établissements scolaires et participent à l'élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière, sous l'autorité du préfet.

**Les Chargés de mission sécurité routière** (préfectures) sont issus du secteur public (Équipement, forces de l'ordre, Santé), du milieu associatif et socioprofessionnel et constituent un réseau d'experts en sécurité routière (mission d'animation, d'assistance, de conseil) placés près du préfet de chaque département (*S'adresser à la préfecture pour plus d'informations*)

**Les Sous préfets chargés de la sécurité routière** sont chargés, par délégation du préfet, de l'animation de la politique locale de sécurité routière et plus particulièrement du développement des pratiques partenariales avec les collectivités locales et les autres acteurs locaux.

**Les coordinateurs sécurité routière (préfectures)**, cadres de la préfecture, lancent et suivent les enquêtes REAGIR (enquêtes pluridisciplinaires sur les facteurs de l'accident, diligentées après les accidents graves), élaborent et suivent les plans départementaux d'actions de sécurité routière avec les partenaires locaux, participent à la mise en œuvre des actions locales et les évaluent. (*S'adresser à la préfecture pour plus d'informations*)

### **Administrations, collectivités locales et partenaires locaux**

Associés à l'élaboration du Document Général d'Orientations et des plans départementaux d'actions de sécurité routière, ils réalisent des actions de prévention seuls ou en partenariat. (*Pour plus d'informations s'adresser aux coordinateurs sécurité routière des préfectures*)

### **Inspecteurs départementaux de sécurité routière (IDSR)**

Issus des administrations, collectivités locales, associations et milieux professionnels, ils réalisent les enquêtes REAGIR (enquêtes pluridisciplinaires, diligentées par le préfet, après chaque accident grave) et participent aux actions du PDASR (*Pour plus d'informations s'adresser aux coordinateurs sécurité routière des préfectures*)

Liste des correspondants sécurité routière de l'éducation nationale en Ile-de-France :

<p>Correspondant académique Paris                  Correspondant départemental 75                  COUDERC Hélène                  IEN 33ème circonscription                  41 rue de l'Arbalète                  75005 PARIS</p>	<p>Tel : 01 43 31 13 47                  Fax : 01 45 35 21 14                  @ : <a href="mailto:ce.ien33@ac-paris.fr">ce.ien33@ac-paris.fr</a>;</p>
<p>Correspondant académique Versailles                  MASSE Jean                  Principal                  Collège La Fosse aux Dames –                  14 rue Pablo Neruda                  78340 LES CLAYES SOUS BOIS</p>	<p>Tel : 01 30 55 75 00                  Fax : 01 30 55 99 65</p>
<p>Correspondant départemental 78                  DELERIS Christian                  Principal de collège                  Collège Pierre et Marie Curie - Rue Jean Droit                  95290 L'ISLE-ADAM</p>	<p>Tel : 01 34 69 01 83                  Fax : 01 34 08 06 91</p>
<p>Correspondant départemental 78                  DENIS Michel                  Prof.chargé de mission à l'action culturelle                  Inspection académique Centre commercial Parly 2                  78154 LE CHESNAY Cedex</p>	<p>Tel : 01 39 23 61 37                  Fax : 01 39 23 61 99                  @ : <a href="mailto:ce.ia78.dapac@ac-versailles.fr">ce.ia78.dapac@ac-versailles.fr</a>;</p>
<p>Correspondant départemental 94                  FEURER Claude                  Principal de collège                  Collège Jules Vallès - 41 avenue de la Folie                  94600 CHOISY LE ROI</p>	<p>Tel : 01 48 90 89 58                  Fax : 01 48 90 83 22</p>
<p>Correspondant départemental 91                  GIE Christine                  Prof.chargé de mission                  Inspection académique                  Boulevard de France                  91012 EVRY Cedex</p>	<p>Tel : 01 69 47 83 27                  Fax : 01 60 77 27 78                  @ : <a href="mailto:ce.ia91.dipe@ac-versailles.fr">ce.ia91.dipe@ac-versailles.fr</a> ou  <a href="mailto:Christine.Gie@ac-versailles.fr">Christine.Gie@ac-versailles.fr</a>;</p>
<p>Correspondant départemental 91                  HUETTE - JEANNERET                  Marie-Claude                  CPD                  Circonscription Evry II                  12 bis rue du Gal de Gaulle                  91000 EVRY</p>	<p>Tel : 01 60 77 58 71                  Fax : 01 60 77 52 16                  @ : <a href="mailto:Ce.0911321s@ac-versailles.fr">Ce.0911321s@ac-versailles.fr</a>;</p>
<p>Correspondant départemental 92                  MIGNOT Gérard                  Professeur                  Inspection académique des Hauts de Seine                  Avenue Joliot Curie                  92013 NANTERRE Cedex</p>	<p>Tel : 01 40 97 35 03                  Fax : 01 40 97 34 07                  @ : <a href="mailto:gerard.mignot@ac-versailles.fr">gerard.mignot@ac-versailles.fr</a>;</p>
<p>Correspondant départemental 95                  MERVILLE Michel                  I.E.N.                  Ecole Jean Jaurès                  117 av. Gal de Gaulle                  95120 ERMONT</p>	<p>Tel : 01 34 14 86 47                  Fax : 01 34 37 07 22                  @ :</p>
<p>Correspondant départemental 77                  VEDRENNE Françoise                  Principal                  Collège Saint Louis                  124 mail des Pépinières                  77127 LIEUSAINT</p>	<p>Tel : 01 64 88 53 47                  Fax : 01 64 88 77 45                  @ : <a href="mailto:ce.0772128v@ac-creteil.fr">ce.0772128v@ac-creteil.fr</a>;</p>

## **Les partenaires pédagogiques**

Ces partenaires regroupent des structures de nature très diverse : associative, institutionnelle. Toutefois, trois grandes catégories se dessinent en fonction de leur apport :

### - conseil et réflexion préliminaire :

Associations d'éducation à l'environnement  
Associations d'éducation populaire  
Personnes ressources individuelles  
Réseaux d'éducation à l'environnement (Le GRAINE, Vivacités)  
Éducation nationale : inspecteur départemental, inspecteur d'académie  
Jeunesse et sports  
Ministère de l'écologie et du développement durable

### - matériel, personnes ressources :

Centres de ressources : Réseau Centre régional de documentation pédagogique (CRDP )  
et Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP)  
Réseaux d'éducation à l'environnement (Le GRAINE, Vivacités)  
Collectivités locales  
Administrations décentralisées  
Acteurs locaux : association, enseignants, services de police, agents municipaux de traversée de voie,  
Loueurs de vélos et autres matériels pour cyclistes : loueurs privés et Maisons Roue Libre  
(La maison Bords de Marne envisage dès 2003 d'accueillir sur son espace des actions pédagogiques destinées aux scolaires et visant l'apprentissage du vélo)

### - mise en oeuvre d'animations en milieu scolaire :

Associations d'éducation à l'environnement, Maison de l'environnement  
Associations de cyclistes, de randonneurs, d'amélioration du cadre de vie, de parents d'élèves, de service de proximité  
Associations de médecins pédiatres  
Éducateurs sportifs ou animateurs en environnement de la municipalité  
Éducateurs sportifs de l'inspection d'Académie,  
Union sportive de l'école primaire (USEP)  
Service de police ou de gendarmerie (sécurité routière)  
Syndicats de transports  
Point Info Energies (exemple du PIE Maîtrisez Votre Énergie)

Les acteurs pédagogiques potentiels en Ile-de-France ont été recensés dans l'étape 2 consacré à la mise en oeuvre.

## **Les partenaires financiers**

Parmi les différents partenaires sollicités par les porteurs de projet, les partenaires financiers sont souvent les premiers recherchés dans la mesure où ils garantissent les conditions de mise en oeuvre de l'animation ou du programme pédagogique envisagé.

Concernant les animations relatives à l'éco-mobilité scolaire, les partenaires financiers privilégiés sont des acteurs institutionnels (collectivités, services décentralisés de l'Etat...). Les projets d'animation en question, de par leur pluridisciplinarité, peuvent faire l'objet d'aides financières publiques d'origines très diverses, et dans certains cas cumulables.

Il existe un certain nombre de procédures standardisées de soutien financier instaurées dans le cadre de dispositifs officiels (cadres et dispositifs d'action en milieu scolaire, voir §A-2). De nombreux organismes publics, bien que ne proposant pas toujours de formules d'aide standardisées, peuvent à l'occasion aider techniquement ou financièrement des projets sur des thématiques liées avec leurs compétences (voir tableau page précédente).

Ainsi, les aides de l'ADEME en matière d'action pédagogique sur l'éco-mobilité scolaire interviennent sur la base d'opérations exemplaires, intégrant une dimension pédagogique concourant à la réussite de l'opération, par son intérêt, sa diffusion d'information et sa durabilité. Les demandes doivent être formulées auprès de la Délégation Régionale Ile-de-France.

Toutefois, le partenariat financier ou matériel avec des entreprises n'est pas à exclure (sponsoring). Concernant l'éco-mobilité scolaire, les fabricants de vélos ou d'accessoires pour cyclistes (cape de pluie, pinces-pantalons, paniers...) pourraient être sollicités pour le prêt ou le don de matériels utiles à la mise en place d'animations pédagogiques.

L'intérêt des financeurs privés peut être accru lorsqu'il s'agit de participer à des événements d'envergure internationale tels que la journée « marchons vers l'école ». Le Fonds français pour la nature et l'environnement (FFNE) s'occupe de mettre en contact les projets associatifs et parapublics concernant l'environnement avec des entreprises susceptibles de les financer. Les projets doivent appartenir à l'une des 17 thématiques proposées qui permettent aux entreprises de faire leur choix en fonction de leur culture et de leur politique de communication. Les budgets alloués peuvent être très importants de 22 800 à 76 200 euros.

De même, certaines fondations peuvent apporter un concours financier. Ainsi, la Fondation Bernard Van Leer finance tous types de projets intégrant une approche globale du développement de l'enfant, une mise en valeur du rôle particulier des parents auprès des enfants et une amélioration de l'environnement de l'enfant. Les projets doivent être fermement insérés dans la vie locale. La Fondation Nature&Découverte finance également des projets concrets développant notamment des actions pédagogiques participant activement à l'amélioration du cadre de vie. Le projet doit être porté par une personne morale ; il n'y a pas de plafond de financement. Enfin, la fondation Nicolas Hulot aide toute initiative d'intérêt général touchant à l'environnement. Il s'agit d'une aide financière, logistique ou scientifique sans limitations établies. Les dossiers ont à remettre avant le 31 mars pour la session de mai ou avant le 31 octobre pour la session de décembre.

Contacts :

ADEME Délégation Régionale Ile-de-France SCHIMENOVITZ Fabienne, Chargée de mission transports 6-8 rue Jean Jaurès 92807 Puteaux cedex	Tel : 01 49 01 45 46 Fax : 01 49 01 45 45 @ : Fabienne.schimenovitz@ademe.fr
ADEME Délégation Régionale Ile-de-France REDJIMI Tarik Chargé de mission transports (pour les départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise)	Tel : 01 49 01 45 47 @ : <a href="mailto:tarik.redjimi@ademe.fr">tarik.redjimi@ademe.fr</a>
ADEME Délégation Régionale Ile-de-France BERAUD Christophe, Chargé de mission formation, emploi et éducation à l'environnement	Tel : 01 49 01 49 67 Fax : 01 49 01 45 45 @ : Christophe.bereaud@ademe.fr

## C- De l'idée au projet finalisé

A partir des pistes recensées dans « l'idée de projet », le porteur de projet va s'entourer de partenaires et faire évoluer son projet grâce à leur aide. Sur la base de ces premiers éléments, le projet devra être précisé sur la forme, le contenu et la mise en œuvre des animations. Il pourra en revanche être modifié ou adapté selon les priorités des partenaires.

### **1- Finaliser le projet**

Lorsque tous les partenaires nécessaires à la réalisation du projet ont été réunis, « l'idée de projet » peut être confirmée ou partiellement modifiée. Mais dans les deux cas, elle doit être précisée et validée par l'ensemble des acteurs. Il est essentiel de discuter sur la base de « l'idée de projet », de rester ouvert aux idées, opportunités, ressources apportées par les partenaires pressentis. Les partenaires auront d'autant plus de facilité à s'y investir qu'ils auront participé à son élaboration. Le projet résulte de cette phase d'étude de faisabilité et de ce travail collectif.

#### ***Travailler en partenariat***

Le partenariat s'entretient tout au long du projet, par des réunions, des échanges d'informations, des évaluations régulières, des remises à plat des engagements de chacun...Le fonctionnement d'un partenariat exige du temps et doit être planifié.

Travailler en partenariat demande au porteur de projet de se réunir régulièrement pour examiner l'état d'avancement du projet et de faire les corrections nécessaires. Ce travail collectif s'organise généralement au travers d'un comité de pilotage et d'une équipe technique.

Le groupe de pilotage, composé de l'ensemble des partenaires, est considéré comme le groupe ressources et garant, qui participe à la définition de la finalité et des objectifs du projet ainsi qu'à son évolution et à son évaluation. L'équipe technique de coordination, plus restreinte, assure directement la mise en œuvre du projet.

#### ***Valider la faisabilité du projet avec les partenaires***

Dans un premier temps, le comité de pilotage aura pour but de vérifier, avec les partenaires de l'opération, la pertinence de l'idée initiale, en s'appuyant :

- sur le savoir-faire des partenaires, leurs observations et suggestions ;
- sur l'examen de l'adéquation entre la problématique constatée et la solution proposée : l'action d'éducation proposée est-elle appropriée?
- sur le cadre général de l'action envisagée : des actions du même type ont-elles été montées sur le même territoire, avec le même public ? Des bilans ont-ils été effectués et sont-ils disponibles ? En quoi l'action envisagée diffère-t-elle de ces actions antérieures, peut-elle espérer obtenir des résultats égaux ou supérieurs ?

#### ***Valider le projet avec les partenaires***

Puis, « l'idée de projet » devra être précisée, complétée, éventuellement modifiée et enfin validée point par point par le comité de pilotage, chaque partenaire confirmant son rôle et son apport dans le projet. Cette phase de validation est aussi une phase de cadrage dans la mesure où chaque acteur confirme son engagement et les modalités de sa participation.

## **Planifier le projet**

Avant la mise en œuvre, le montage de l'action pédagogique doit être fixé, planifié et organisé. Il doit au minimum contenir :

- l'action pédagogique définie et programmée (voir §C-2);
- les conditions de mise en œuvre déterminées et planifiées;
- le budget prévisionnel élaboré.

L'ensemble de ces éléments de planification peut constituer la base d'un cahier des charges pour consulter différentes structures compétentes pour mettre en œuvre l'action pédagogique, si un prestataire n'a pas encore été choisi à ce stade de la réflexion.

### Déterminer et planifier les conditions techniques de mise en œuvre :

- 1- le porteur de projet: Ville, école, structure spécialisée
- 2- le(s) cadre(s) d'action retenu(s) : CEL, projet d'école, PAE...
- 3- le mode d'exécution retenu : prestation de service, partenariat, interne...
- 4- les partenaires et leurs apports : DIREN, DRJS, ADEME...
- 5- un calendrier prévisionnel d'actions : planifier la mise en œuvre dans le temps (date et durée de l'action, nombre de jour de préparation, durée de l'évaluation...)
- 6- définir des indicateurs d'évaluation : (§ Etape 3)

### Élaborer un budget prévisionnel :

- estimer précisément les dépenses totales et les ressources disponibles (aides accordées)
- établir un budget prévisionnel

## **2- Définir et cadrer l'action pédagogique**

L'action pédagogique souhaitée doit être définie et programmée, en collaboration étroite avec le personnel de l'école concernée et la structure chargée de la mise en œuvre. Elle se caractérise principalement par les objectifs du projet, par le cadre matériel de l'action, par la méthode, le contenu et les outils pédagogiques retenus.

### **2.1- Des objectifs clairs et précis**

Au stade de la finalisation du projet, les objectifs généraux et ciblés sont clairement fixés, souvent à partir d'une situation constatée (dépose-minute en voiture, accidents de la circulation, bruits...) :

- objectifs généraux : sensibiliser les enfants à l'éco-mobilité, contribuer aux changements de comportements et d'habitudes de déplacements, améliorer la qualité de vie des enfants et de l'environnement aux abords des écoles...
- objectifs ciblés : accompagner la mise en place d'un bus non-motorisé par un programme pédagogique, organiser une journée « Marchons vers l'école »...

La cible concernée doit être précisée en distinguant des catégories d'âge.



## **2.2-Le cadre matériel de l'action**

Il convient de rappeler le mode d'exécution choisi (prestation de service, partenariat, interne...) et la structure responsable de la mise en œuvre. Il faut alors préciser les conditions matérielles dans lesquelles va se dérouler l'action pédagogique :

- forme de l'action pédagogique : animation isolée ou un programme pédagogique
- durée : de la séance, du programme
- lieu : à l'école, déplacements d'élèves...
- déroulement de l'animation ou du programme
- besoins particuliers : mobiliser des acteurs locaux par exemple

À la différence d'une animation ponctuelle, le programme pédagogique permet d'envisager une action sur une plus longue durée. Lorsque les objectifs fixés sont ambitieux –comme susciter des changements de comportements-, il est préférable pour obtenir les résultats recherchés d'inscrire son action dans le temps.

## **2.3- La méthode pédagogique employée**

Il convient de décrire la méthode pédagogique employée :

- méthode affirmative : exposé, film, exercices et travaux pratiques,
- méthode interrogative déductive : théorie puis mise en pratique
- méthode interrogative inductive : observation de terrain pour en tirer un principe théorique
- méthode active : pédagogie de projet
- programme pédagogique composé de différentes méthodes ...

## **2.4- Les thématiques abordées**

L'action pédagogique souhaitée sur le thème général de l'éco-mobilité a pour vocation d'informer et de sensibiliser les enfants à un comportement citoyen, respectueux de l'environnement dans leurs choix de modes de transports. Ces actions peuvent accompagner la mise en place d'un plan de déplacements d'école, de bus pédestre ou cycliste.

Le champ pédagogique de l'éco-mobilité est particulièrement riche car il fait appel à différents domaines, en particulier :

- les déplacements et la sécurité routière : APER, connaissance des espaces de circulation (trottoir, chaussée, aire de stationnement) et de leurs difficultés, apprentissage du code de la route, maîtrise affirmée des déplacements en tant que piéton ou cycliste ;

- les déplacements et l'environnement : pollutions liées aux déplacements, consommation d'énergie et d'espace public ;

- les déplacements et la santé : bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique, prévention des maladies liées à la pollution, prévention des risques d'obésité précoce ;

- les déplacements et la citoyenneté : partage de la voirie, convivialité, solidarité, respect du code de la route.

Cette remarque met en évidence le fait que le thème général de l'éco-mobilité peut être abordé sous différents angles et ouvert à diverses thématiques transversales. À partir des expériences et des projets en cours des structures d'éducation et des villes pilotes, une série -indicative plus qu'exhaustive- de thématiques a été identifiée, en tentant de distinguer les enseignements théoriques des applications pratiques possibles.

## **1) MOBILITE ET ENVIRONNEMENT**

### **Les modes de transport**

#### Modules théoriques :

- Rappel des différents modes de transports et de leurs impacts sur l'environnement
- Comprendre les interactions entre l'homme et l'environnement urbain par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique, scientifique, etc.) au travers de thèmes liés aux réalités locales des déplacements domicile-école.
- Savoir adapter son mode à son déplacement
- Quelles solutions pour aller à l'école sans nuire à l'environnement ? Comment lutter contre les changements climatiques ?

#### Modules pratiques :

- Système simple de comptage peut être mis en place afin que les enfants évaluent leurs propres pratiques modales : tableau avec vignettes colorées, tubes avec balles colorées...
- Demander aux écoliers de fabriquer des articles ou préparer une présentation orale démontrant les principaux bénéfices du transport non-motorisé pour aller et revenir de l'école, telle la réduction des changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation de l'activité physique pour une meilleure santé des écoliers, la circulation plus sûre sur les routes, le renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté et du plaisir de ces pratiques.

### **Les transports et l'énergie**

#### Modules théoriques :

- Transports et consommation d'énergie
- Consommation d'énergie, les enjeux planétaires

#### Modules pratiques :

- Fabrication d'engins en modèles réduits (roulants, flottants, volants...)
- Mise en application de « moteur propre » (démonstration)

### **Les transports et la technologie** (culture scientifique)

#### Modules théoriques :

- comprendre les évolutions techniques et scientifiques, la démarche devant être développée comme un moyen pédagogique permettant autant de s'impliquer dans les projets que de mieux appréhender le monde de la recherche

#### Modules pratiques :

- Fabrication d'engins en modèles réduits (roulants, flottants, volants...)

### **Lecture de la ville**

#### Modules théoriques :

- sensibiliser les enfants à leur environnement et à l'aménagement de l'espace dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie (paysage, cadre bâti, architecture)

#### Modules pratiques :

- promenade à pied ou à vélo avec lecture de la ville par un intervenant qualifié

## **2) MOBILITE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

### **Apprentissage du déplacement en ville**

#### Modules théoriques :

- connaissance des règles essentielles du Code de la route
- connaissance des espaces de circulation (trottoir, chaussée, aire de stationnement) et étude des difficultés liées à :
  - la traversée de la rue aux feux de signalisation ;
  - la marche à la campagne ;
  - la montée ou la descente d'une voiture ou d'un autocar ;
  - l'utilisation des transports scolaires ou des transports en commun.

#### Modules pratiques :

- promenade à pied ou à vélo avec jeu d'observations

### **Apprentissage de la conduite à vélo**

#### Modules théoriques :

- apprendre les bases de la conduite à vélo en toute sécurité (slaloms, freinage, équilibre, se repérer sur une carte...).
- maîtrise du véhicule dans la circulation (dépassements, traversées de carrefours, changements de direction...) seul ou en groupe, à la ville ou à la campagne, de jour et de nuit
- connaissance technique et entretien du véhicule

#### Modules pratiques :

- Mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques sur un circuit d'apprentissage, généralement fermé, comportant différentes « épreuves » (slaloms, freinage, équilibre...).

### **Prévention routière :**

#### Modules théoriques :

- connaissances des moyens de lutte et de prévention contre les accidents : entretien des véhicules, campagnes (" Bison futé ", etc.), radio-guidage, etc
- connaissances des principales causes d'accident (vitesse, oubli ou refus de porter la ceinture de sécurité, alcoolisme, etc.)

#### Modules pratiques :

- Mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques sur un circuit d'apprentissage, généralement fermé, comportant différentes « épreuves »

## **3) MOBILITE ET SANTÉ**

#### Modules théoriques :

- Activité physique et santé : les bénéfices d'une activité physique régulière
- Pollution et santé : effets sur la santé des émissions
- Connaissances sur leur corps au travers du rapport santé/activité physique régulière : conséquences sur la nutrition, le développement physique...
- Informer sur les comportements à risques face à l'obésité, à la pollution...liés au déplacement.

#### Modules pratiques :

- Expérience de mesures de pollution : jeu de la chaussette (voir § 1.1-Initiatives Environnement), indicateurs végétaux installés dans l'école
- Les pratiques physiques et sportives : elles constituent un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise du corps, de l'intégration et de la vie sociale. Il s'agit concrètement de proposer la mise en pratique de marche ou du vélo, de manière ponctuelle ou régulière le long de l'année scolaire.

#### **4) MOBILITE ET CITOYENNETE**

##### Modules théoriques :

- respect du code de la route : rappel des règles essentielles de sécurité routière
- apprendre à partager la voirie
- apprendre à se déplacer à pied en toute sécurité
- apprendre à se déplacer à vélo en toute sécurité

##### Modules pratiques :

- mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques par une promenade à pied ou à vélo dans le quartier de l'école ou la ville
- insister sur les traversées de voies et de carrefours
- faire une assemblée de classe ou de toute école pour parler des bénéfices de la marche et de la bicyclette.
- demander aux enfants de donner 10 bonnes raisons d'aller à l'école à pied ou à vélo (voir exemple ci-dessous)

##### **Exemple :**

##### **10 bonnes raisons d'aller à l'école à pied ou à vélo Aller à l'école à pied ou à vélo ensemble,**

C'est sympathique.	Ça donne l'occasion d'enseigner et d'apprendre les règles de sécurité routière.	C'est anti-stress.
C'est antipollution.	Ça rend les routes plus sûres.	C'est éducatif.
C'est amusant.		
C'est convivial.	C'est économique.	C'est sain.

#### **2.5- Les outils pédagogiques**

La description de l'action pédagogique, à côté de son contenu et de sa méthode, doit également préciser les outils pédagogiques qui seront utilisés. Cette exigence permet d'identifier d'éventuels besoins en matière de ressources pédagogiques (matériels, espaces spécialisés, supports pédagogiques variés...) nécessaires à la réalisation du projet. Or, le thème de la mobilité n'a encore généré que peu d'outils pédagogiques. Ils sont généralement développés de manière ponctuelle, créés à l'occasion d'actions en milieu scolaire par diverses structures. Par ailleurs, certains outils existant sur des thèmes transversaux comme l'énergie ou l'air sont susceptibles de répondre partiellement aux besoins de l'animation envisagée.

Différents outils, disponibles ou en cours d'élaboration, sont présentés dans le recensement suivant des acteurs pédagogiques potentiels en Ile-de-France.

## Étape 2- Mise en oeuvre de l'action pédagogique : Recensement des acteurs pédagogiques en Ile-de-France

---

La mise en œuvre du projet consiste à réaliser l'action pédagogique planifiée. Quel que soit le porteur de projet, le cadre d'action, le partenariat et le mode d'exécution retenus, la mise en œuvre du projet nécessite généralement l'intervention d'un acteur pédagogique au sein de l'école.

La liste ci-après des structures compétentes en Ile-de-France correspond à un recensement non-exhaustif compilant :

- le retour d'expérience du groupe de villes pilotes
- les réponses à la sollicitation du GRAINE, en septembre 2002
- les réponses la sollicitation de VIVACITÉS, en février 2003.

Lors de leur participation à la journée internationale « Marchons vers l'école » en 2002, plusieurs villes ont en effet accompagné leur action par des animations pédagogiques qui ont apporté les premières pistes sur les acteurs compétents en ce domaine.

### A- Structures et réseaux d'éducation à l'environnement

La sollicitation des deux réseaux de structures d'éducation à l'environnement, existants en Ile-de-France, a mis en évidence une certaine carence en animations en matière de déplacements. Peu de structures se sont encore saisies de cette thématique. La demande étant assez récente, l'offre n'est pas encore développée. En fait, certaines des animations résultent de la demande de villes pilotes. Il semble que le groupe de ville pilotes ait donc un rôle à jouer dans le développement de ce type d'animations.

#### **1- LE GRAINE : Groupement Régional d'Animations et d'Informations sur la Nature et l'Environnement**

Le GRAINE est un réseau regroupant plusieurs structures d'éducation à l'environnement et à la nature. À ce titre, deux structures membres ont développé des animations pédagogiques sur le thème de la mobilité.

Elles proposent en effet des animations relatives à « Marchons vers l'école » :

- Initiatives Environnement
- Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge

#### Contact :

Le GRAINE Jean-Marc ROUSSEL, Directeur 26, avenue Gounod 91 260 JUVISY-SUR-ORGE	TEL : 01 69 24 99 33 FAX : 01 69 24 99 66 @ : jm.rousseau@graine-idf.org site : www.graine-idf.org
--	---

#### **1.1- Initiatives Environnement**

Cette association est implantée en Seine-Saint-Denis, mais elle peut intervenir, sous réserves de ses disponibilités, sur tous les départements franciliens.

Initiatives Environnement est également rattachée au réseau VIVACITÉS et développe à ce titre des animations relatives à l'environnement urbain.

Cette structure avait réalisé des ateliers sur les déplacements urbains dans le cadre de la Boutique de l'environnement de la ville de Saint-Ouen. À partir d'un outil créé dans les années 80 par le CAUE 93 et la DDJS 93 sur le thème des "Paysages urbains", Initiatives environnement a développé un jeu pédagogique sur les déplacements urbains.

Elle prépare pour 2003 un programme d'animations pour des écoliers de deux établissements primaires de Tremblay-en-France. A priori, le programme devrait contenir 60 heures d'animation, soit 30 heures par école pour des classes du CE1 au CM1. Les animations devraient s'organiser en 4 séances de 1h30 par classe, plus 2 heures à prévoir pour une présentation du travail aux parents.

L'objectif est de :

- faire réfléchir les enfants à leur déplacement du domicile à l'école
- faire émerger des propositions d'actions individuelles ou collectives pour préparer la concertation avec les parents

#### Les pistes de réflexion concernant le contenu des animations :

##### Première séance : introduction

Etat du savoir et des pratiques des enfants concernant les déplacements et leur trajet domicile – école.

Éventuellement utilisation comme support du jeu « Vie ta ville », jeu de l'oie introduisant les différentes problématiques liées à l'environnement.

##### Deuxième séance : initiation à la lecture de plans et sécurité routière

- Repérage de leur trajet sur un plan de quartier, débat sur les avantages et inconvénients de leur mode de transport habituel.
- Repérage des dangers rencontrés pendant leur trajet, découverte du quartier et du lieu d'habitation des autres écoliers.
- Empreinte écologique du déplacement domicile–école estimée par classe.

##### Troisième séance : pollution et santé

- Effets de la pollution sur la santé.
- Santé et activité physique.

##### *Expérimentations envisagées :*

- Le jeu de la chaussette consiste à enfiler une chaussette au pot d'échappement de véhicules utilisant différents carburants afin d'évaluer la pollution émise. Ceci pourrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat avec le garage municipal qui dispose d'une flotte constituée de véhicules roulant à l'essence et au GPL.
- Une promenade-découverte du quartier pourra permettre de retrouver des indices de la pollution dans la rue, sur les murs des bâtiments, la végétation.

##### *Autres possibilités :*

- Intervention du médecin municipal pour répondre aux questions des enfants concernant la santé et développer ce thème avec eux.
- Visite de la Maison de l'air (Paris 20<sup>ème</sup>, Parc de Belleville) ou de la station Airparif située sur Tremblay.

Cette thématique étant particulièrement riche et dense, une partie du contenu du programme pourrait être réalisé par l'école elle-même.

##### Quatrième séance : l'espace et énergie

- Le partage de la voirie entre les différents usagers des transports.
- Distance et mode de transport utilisé : quel mode pour quel déplacement ?
- L'énergie nécessaire pour se déplacer.

Une partie de la production finale des enfants devrait être encadrée par les enseignants ou d'autres partenaires afin que ces animations ne restent pas superficielles et que les résultats de travaux puissent être présentés aux parents. Cela nécessite un fort suivi par les écoles, sous réserve de leurs disponibilités et de l'intérêt qu'ils portent au projet. Tous ces éléments feront l'objet d'une réunion, avec l'inspecteur de l'éducation nationale dans un premier temps, puis avec l'ensemble des partenaires.

#### Contacts :

Initiatives Environnement Directrice Michèle CAYOL 6, avenue Arnold Grand 93 450 Ile Saint-Denis	TEL : 01 42 43 99 11 @ : initiatives.environnement@libertysurf.fr
--	--

### **1.2- Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge**

Pour la rentrée 2002, la Ville de Morsang-sur-orge a souhaité sensibiliser l'ensemble des écoliers à l'occasion de la journée « en ville sans ma voiture » du 22 septembre, notamment en éditant un dépliant de sensibilisation à la marche pour aller à l'école. S'appuyant sur le travail d'équipe et la présence d'un stagiaire, la Maison de l'environnement a recherché à sensibiliser les enfants au thème des déplacements urbains et à développer avec eux des actions concrètes.

Parallèlement, la Maison de l'environnement a choisi de travailler de manière plus approfondie avec une des écoles, après en avoir contacté la directrice à la fin août. Mettre en place une opération dès la rentrée scolaire n'était pas évident, d'autant plus que travailler avec une école implique un lourd travail de préparation et d'information des enfants, parents et enseignants.

Le choix du groupe scolaire fut motivé par plusieurs facteurs :

- les problèmes de circulation aux abords de cet établissement sont réels au moment des entrées et des sorties des élèves ;
- la directrice de l'école primaire, très impliquée dans la vie du quartier, était favorable à la démarche ;
- les six enseignantes de l'école primaire étaient aussi motivées et volontaires.

#### **La préparation de la journée : un travail collectif**

L'équipe de la Maison de l'environnement a rencontré les enseignants de l'école élémentaire. Des informations ont été données aux enseignants pour travailler sur le sujet avec les enfants, en dehors des séances prévues avec les animateurs de la Maison de l'environnement. Dans les classes primaire et élémentaires (CP, CE1 et CE2), où les animateurs ne devaient pas intervenir, les enseignants ont fait travailler les enfants sur le thème des déplacements par le biais des arts plastiques (travaux manuels et dessins).

Les animateurs de la Maison de l'environnement sont ensuite intervenus en CM1 et CM2 sur le thème des déplacements urbains. La première partie de l'animation consistait à participer à une simulation de 4 trajets sur un circuit au sol : les élèves de la classe ont été répartis en 4 groupes (une équipe par mode) jouant chacun un personnage auquel correspond un mode (*M. Beauvélo, M. Abribus, M. Toutapied, M. Quatre-roues* représentés par des silhouettes en carton). Le but du jeu était d'arriver à l'école (point d'arrivée) en répondant le mieux aux questions posées sur la sécurité, l'air, les avantages et inconvénients de chaque mode... Les enfants ont participé ainsi par équipe à des mises en situation sur le trajet de l'école (« *La voiture n'arrive pas à démarrer, passe un tour* »), ponctuées par les questions ou avertissements de l'animateur (« *l'indice atmosphérique est de 2 ce matin, avancez tous d'une case* »). L'objet n'était pas de mettre les enfants en compétition mais de les faire réfléchir et participer activement par l'intermédiaire d'un outil ludique, entre le jeu de rôles et le jeu de l'oie. Le jeu visait à leur apprendre les gestes éco-citoyens (« Citez trois bonnes raisons d'aller à l'école à pied »).

La seconde partie de l'animation était consacrée à un travail de repérage sur des plans du quartier et des photos aériennes de la ville, fournis par la mairie. Chaque enfant devait indiquer son domicile sur un plan commun à la classe, à l'aide d'une punaise de couleur différente selon qu'il venait à pied ou en voiture, et localiser les arrêts de regroupement organisés pour la journée sans voiture.

L'équipe a aussi mené diverses réunions, avec les parents d'élèves, les services municipaux de la voirie et de l'urbanisme, les associations, le commissariat et la Prévention routière. Ces partenariats se sont révélés très utiles. Le service technique municipal a imprimé un plan de la ville et une photo aérienne du quartier pour chaque enfant. Le commissariat a apporté son aide pour les traversées de carrefours. À l'issue de plusieurs réunions avec les parents, six lignes de ramassage scolaire à pied ont été déterminées pour le matin de la journée « en ville sans ma voiture ». Le travail de localisation effectué par les enfants a aussi facilité la définition d'itinéraires et de points de départ. Les enfants ont d'ailleurs fabriqué en classe des panneaux pour distinguer ces 6 convois pédestres.

### **La participation à la journée sans voiture**

Un large appel fut lancé à toutes les écoles pour que les enfants viennent à pied en classe ce jour. Faute d'évaluation, les résultats de cet appel n'ont pas été mesurés. L'évaluation est cependant décisive pour légitimer et valoriser les résultats. En revanche, sur le groupe scolaire pilote, 85 % des élèves sont venus à pied à l'école le 22 septembre et aucune voiture ne s'est garée devant l'école dans la rue à sens unique. À l'arrivée, les enfants ont à nouveau indiqué sur le plan, à l'aide d'une punaise, le mode qu'ils avaient utilisé. Dans la journée, les enfants ont pu discuter avec des officiers de police sur la sécurité routière et leur poser les questions qu'ils souhaitaient. Les enfants sont ensuite retournés en classe pour parler de leur ressenti sur la journée. Les enseignants ont fortement contribué à l'organisation du bus pédestre et à la sensibilisation des enfants. Le programme et les supports pédagogiques qu'il contient étaient en cours d'expérimentation en 2002 et seront affinés pour la semaine « Marchons vers l'école » de 2003.

La Maison de l'Environnement de Morsang-sur-Orge envisage de renouveler, étendre et approfondir son action pédagogique en 2003 à l'ensemble des écoles de la Ville, en proposant différents degrés d'implication aux écoles :

- diffusion d'information
- participation à une enquête
- organisation d'animation pédagogique
- organisation d'un ramassage scolaire à pied.

### Contact :

Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge Véronique DEBALLE, Directrice Place des trois Martyrs 91390 Morsang Sur Orge	Tel : 01 69 72 22 41 Fax : 01 69 72 22 41 @ : me.morsang@educ.org
---	---



## 2- VIVACITÉS

VIVACITÉS est un réseau de structures d'éducation à l'environnement urbain. Dans ce cadre, trois structures membres du réseau organisent des animations sur le thème de la mobilité :

- Initiatives environnement (voir §1.1)
- Les petits débrouillards
- La Bouilloire
- Targeting

Contact :

VIVACITÉS Barbara HOUALET, coordinatrice du réseau Espace « Comme vous émoi » 5, rue de la révolution 93 100 Montreuil	TEL : 01 48 58 01 52 @ : vivacites@free.fr site : www.vivacites-idf.org
---	---

### 2.1- Les petits débrouillards

Depuis plus de quinze ans, les Petits Débrouillards proposent aux enfants des activités scientifiques et techniques. Cet engagement quotidien répond à une préoccupation sociale : celle de fournir aux jeunes de tous les horizons l'occasion de se forger un regard curieux et informé sur le monde qui les entoure. Il s'agit de développer leurs capacités à élaborer des connaissances à partir de faits d'expérience.

La démarche *Petits Débrouillards*, mise au point sur l'initiative de chercheurs, d'enseignants, d'étudiants et d'animateurs, s'appuie sur l'étude approfondie de concepts, se nourrit des réflexions contemporaines sur l'éducation, l'apprentissage et les loisirs. Par cette pédagogie active, articulée autour de phases d'expérimentations, d'observation, de réflexion et de réalisation, l'enfant découvre de nombreux phénomènes. Il construit ainsi petit à petit son propre savoir tout en développant son sens critique. L'acquisition de cette démarche est favorisée par le travail en groupe et par le développement d'intérêts communs tels que la réalisation de projets à caractères scientifiques et techniques.

Ne nécessitant que du matériel de récupération et d'usage courant, la démarche Petits Débrouillards s'est imposée rapidement comme l'un des vecteurs les plus efficaces de la culture scientifique et technique, partout et par tous.

Sa force reste cependant la pratique de terrain car le monde change et nécessite une adaptation constante aux nouvelles données de la société. Sur le terrain, leurs interventions se présentent sous diverses formes : animations ponctuelles et événementielles, mini-stages et ateliers réguliers.

En termes d'outils pédagogiques, l'Association Française des Petits Débrouillards (AFPD), qui gère le réseau national composé de 18 associations régionales, a conçu de nombreux ouvrages, notamment des collections « encyclopédie pratique » ou « sciences en poche », dont quatre en lien avec le thème de l'éco-mobilité :

- « les secrets de l'air » (8-12 ans),
- « des machines à explorer le monde » (8-12 ans),
- « des engins pour aller partout » (8-12 ans)
- « la rue et la prudence » (5-7 ans).

L'AFPD a également créé, avec le concours de l'ADEME, une malle pédagogique pour les 8-12 ans sur les changements climatiques, intitulée « Un degré de plus ». Cet outil facilite la compréhension du phénomène de l'effet de serre par la découverte des concepts scientifiques sous-jacents et propose des pistes pédagogiques pour agir ainsi que des points de vue actuels pour débattre. Construite autour d'ateliers de recherche (expérimentations, posters illustrés, réflexions...) et d'un jeu de plateau (évaluation des connaissances et réflexions à partir de fiches, de cartes et de dominos), la mallette

aborde les questions d'atmosphère et de rayonnements, des climats, des activités humaines (production d'énergie) et des gestes quotidiens. L'outil est complété par un site internet qui offre un espace d'échanges (pistes de projets éducatifs...) et de ressources (outils téléchargeables, actualité scientifique, agenda évènementiel...) aux enseignants, éducateurs ou animateurs :

<http://www.1ddp.org>

L'Association « Les petits débrouillards Ile-de-France » est organisée par correspondants départementaux (liste ci-après).

Contacts :

Antenne Paris Mlle Hassan Virginie La Halle aux cuirs 75930 Paris cedex 19	Tél : 01 40 05 82 18 Fax : 01 53 56 07 21 @ : apdidfparis@free.fr
Antenne secteur sud-est (Depts 91, 94, 77) Mlle Langlois Cécile 37/39 boulevard Anatole France 93 300 Aubervilliers	Tél : 01 53 56 07 25 Fax : 01 53 56 07 21 @ : apdidfsudest@free.fr
Antenne secteur nord-ouest (Depts 78, 92, 93, 95) Mr Karar Mebarek 37/39 boulevard Anatole France 93 300 Aubervilliers	Tél : 01 53 56 07 24 Fax : 01 53 56 07 21 @ : apdidfnordouest@free.fr

**2.2- La Bouilloire**

Cette structure n'a pas encore développé d'outils ou d'animations relatifs aux déplacements scolaires à pied ou à vélo. Toutefois, des précédentes réalisations lui ont conféré une certaine expérience en matière de déplacements urbains qu'elle souhaite approfondir et diversifier.

Pour la Fête du vélo, cette association a organisé, en réponse à la commande d'une collectivité locale, une animation déambulatoire de sensibilisation du grand public.

De plus, elle dispose d'un atelier de création pour enfants d'engins volants, roulants et flottants.

Enfin, l'association développe et approfondit en 2003 son volet « éco-mobilité » au travers d'une opération expérimentale menée avec la Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge et l'ARENE.

Contact :

La Bouilloire Directeur David LEJEUNE 2, rue Condorcet 94 230 CACHAN	TEL : 01 46 65 32 04 @ : labouilloire@voila.fr
--	---

**2.3- Targeting**

Le bureau d'études Targeting est consultant en environnement urbain, spécialisé sur l'interface circulation automobile et qualité de l'air, s'appuyant notamment sur les logiciels STREET 3.1 et STREET 4.1 pour simuler la qualité de l'air en fonction de divers paramètres (vitesse et volume du trafic, configuration des voies...).

Ce consultant réalise des diagnostics de plan de déplacements d'école, dispositif recherchant à développer des solutions alternatives à la voiture particulière pour accompagner les enfants à l'école (bus pédestre ou cycliste par exemple).

A côté de cette fonction d'études, Targeting dispose d'un département « Sensibilisation » qui organise des ateliers sur l'éco-mobilité vers l'école adaptés à chacun de ces publics :

- les enfants d'établissements primaires ou élémentaires ;
- les collégiens et les lycéens ;
- les conseillers municipaux de jeunes ;
- les parents d'élèves ;
- les enseignants.

Leur objectif est de sensibiliser ces cibles dans leurs déplacements quotidiens vers le travail et vers l'école, pour encourager des prises de conscience et amorcer des changements de comportements visant à une utilisation plus rationnelle de la voiture en ville et à un report vers les modes doux ou moins polluants ( transports collectifs, covoiturage).

Lors des animations, différentes thématiques sont abordées dans une perspective de développement durable :

- environnement (qualité de l'air, effet de serre, énergie, bruit, occupation de l'espace) ;
- sécurité routière ;
- social, qualité de vie ;
- santé(exercice physique, asthme, obésité).

Ces thèmes généraux et transversaux sont complétés et illustrés par des réponses à des questions concrètes : Comment fonctionne un bus pédestre ou cycliste ? Qu'est-ce qu'un plan de déplacements d'école ? Enfin, l'atelier s'ouvre généralement sur un débat avec le public concerné afin de répondre à ses interrogations.

Par ailleurs, Targeting s'appuie pour l'atelier auprès des enfants sur un livre/cédé-rom distribué en Suisse, dans les écoles du canton de Vaud avec le soutien de la gendarmerie et du fonds de sécurité routière. Dans cet outil, un enfant, Titou, explique à Monsieur Grognon ce qu'est un Pédibus.

Contact :

Targeting Département Sensibilisation Directeur Marc de Jerphanion 4bis rue Albert Joly 78000 Versailles	TEL :01 30 21 40 07 FAX : 01 30 21 40 08 @ : info@targeting.fr
---	--

B- Associations dans le domaine du transport et de la mobilité

Certains organismes, autres que les structures d'éducation à l'environnement stricto sensu, sont susceptibles de proposer des animations sur le thème de la mobilité et de l'environnement, et plus précisément des déplacements à pied et à vélo pour aller à l'école. Le milieu associatif regroupe différents acteurs pédagogiques potentiels.

**1- Les associations de cyclisme**

Ainsi, les associations de cyclisme proposent parfois des animations aux scolaires portant sur l'apprentissage du vélo en ville. Ces animations incluent généralement un volet théorique (règles de sécurité, bienfaits pour la santé et l'environnement...) et un volet pratique (circuit d'apprentissage, sortie de groupe...).

La **FUBicy** regroupe au niveau national 115 associations de cyclistes. Parmi elles, certaines disposent d'une offre d'animations pédagogiques pour les écoliers visant principalement à l'apprentissage à la conduite à vélo.

En Ile-de-France, trois associations membres de la FUBicy ont été recensées comme animateur pédagogique potentiel :

- Alliance Insertion et Cadre de Vie (AICV)
- Réseau Vert Neuilly-Plaisance
- Vivre à vélo en Ville

Toutefois, la liste présentée ci-après n'est absolument pas exhaustive dans la mesure où les associations se saisissent progressivement de la thématique. Il est donc vivement conseillé aux collectivités locales ou aux écoles de contacter les associations locales de cyclisme afin de lui proposer de s'associer à un projet pédagogique.

### ***Alliance Insertion et Cadre de Vie (AICV)***

Cette association a organisé en 2002 des animations pédagogiques pour la ville pilote Champigny-sur-Marne, dans le cadre d'un accompagnement du cyclobus mis en place depuis avril 2002. Quatre écoles ont participé à une animation mise en place par une association, l'AICV, sur le thème de la sécurité routière à vélo. Il s'agissait d'apprendre aux enfants les bases de la conduite à vélo. Trois écoles ont manifesté le souhait de renouveler ce type d'opération.

L'animation proposée repose sur un apprentissage à la conduite du vélo en ville et sur l'accès à l'école à vélo. Une grille d'éducation au vélo est diffusée aux parents afin qu'ils disposent de repères et de conseils pour apprendre aux enfants à faire du vélo.

### ***Réseau Vert Neuilly-Plaisance***

L'association Réseau Vert Neuilly-Plaisance a pour objet de promouvoir l'usage de la marche à pied et du vélo comme mode de déplacement à part entière. Elle souhaite la réalisation d'un Réseau Vert sur Neuilly-Plaisance et les communes environnantes. C'est-à-dire de redéfinir un partage équitable de la rue entre les différents usagers et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière ; de réaliser tout type d'aménagement tendant à favoriser les déplacements piétons et cyclistes, le stationnement et le gardiennage des vélos. L'enjeu final consiste à obtenir une réduction de la pollution de l'air.

L'association "Réseau Vert Neuilly-Plaisance" a proposé, courant 2002 (envoi de courrier), une sensibilisation autour des trajets domicile-école à chaque école primaire de Neuilly-Plaisance afin d'impulser une dynamique locale.

Cette action proposée contenait :

- . une visite de l'Îlot Vélos à la station RER de Neuilly-Plaisance
- . une discussion autour de l'expérience de Champigny-sur-Marne
- . une documentation et information sur les Associations.

L'association se proposait d'aider les écoles à développer et mettre en place ces animations pédagogiques sous les champs de l'environnement, de la santé et de la citoyenneté. Toutefois, à l'heure actuelle, cette association ne dispose pas des moyens humains pour mettre en œuvre de telles actions au sein de l'ensemble des écoles de la ville.

### ***Vivre à vélo en Ville (VVV)***

L'objet de cette association est de promouvoir l'usage de la bicyclette en tant que moyen de transport urbain alternatif, en harmonie avec les autres usagers de la voie publique.

Bien que VVV ne propose pas d'animations destinées aux enfants dans le cadre scolaire, l'association est indiquée ici pour la formation vélo qu'elle propose aux adultes. En effet, dans certains cas, la mise en place d'un bus cycliste régulier peut nécessiter un apprentissage par les accompagnateurs, qu'ils soient bénévoles ou agents de la ville.

### Contacts en Ile-de-France :

AICV (Alliance Insertion et Cadre de Vie) Joel SICK 64 bd Diderot 75012 Paris	Tél. 01 43 43 40 74 Fax 01 43 42 42 63 aicv@voila.fr
Réseau Vert Neuilly-Plaisance La présidente, Claire Joubert La secrétaire, Catherine Lortscher 11 allée des orchidées 93360 Neuilly-Plaisance	Tél : 01 43 09 88 70 ou 01 43 00 49 07 fax: 01 43 09 88 73 clarala@club-internet.fr
Vivre à Vélo en Ville Responsable, François FATOU 7 rue Dombasle 93100 Montreuil	Tel : 01 48 59 56 00

D'autres associations membres de la FUBicy ont développé en France des animations en matière de déplacements à vélo pour la cible des scolaires.

Si vous souhaitez en savoir plus sur leurs actions, vous pouvez les contacter :

FUBicy Sandrine CLAUDEPIERRE 7 rue Sédillot, 67000 STRASBOURG	Tél : 03 88 75 71 90 @ : fubicy@fubicy.org
Comité d'Action Deux-Roues (C.A.D.R.) 4, rue Brulée 67000 STRASBOURG	Tél. : 03.88.75.17.50 <u>Observations</u> : atelier d'apprentissage et de découverte de la ville à vélo
Vélo-Cité 66, rue Rodrigues-Péreire 33 000 BORDEAUX	<u>Observations</u> : animations en cours d'études
Place au Vélo 44000 NANTES	Tél. / fax 02 40 200 400 @ : nantes@fubicy.org – <u>Observations</u> : animations pour scolaires
APROVEL (Assoc. pour la PROMotion du VELO) Chez Paul Magnan La Vigarelle Rue de la Taille 13300 SALON-DE-PROVENCE	Tél. : 04 90 42 15 48 mp.magnan@wanadoo.fr <u>Observations</u> : animations pour scolaires
ADTC Mireille DELAHAYE 5, place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE	adt@wanadoo.fr <u>Observations</u> : animations pour scolaires, jeu sur les déplacements urbains

## **2- L'ANATEEP**

L'Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) vise à améliorer la qualité et la sécurité dans les transports collectifs scolaires et défendre la gratuité de ce type de transport.

Tous les ans, elle organise une campagne nationale d'éducation à la sécurité routière et à la citoyenneté. Plus localement, cette association organise des campagnes de sensibilisation sur les transports scolaires dans les écoles. À cet effet, elle dispose de divers outils pédagogiques sur la sécurité dans les transports scolaires, sous forme de brochures, de vidéos ou de jeux.

### Contacts :

ANATEEP Martine DUVAL Déléguée Nationale 8, rue Edouard Lockroy 75 011 Paris	Tél : 01 43 57 42 86 @ : anateep@wanadoo.fr
--	--

### 3- Association Transport et Environnement (ATE)

ATE est une association intervenant en Suisse dont les outils, existant en français, peuvent être utilisés comme support lors d'animations ou servir d'exemple à la création d'outils.

Depuis 1979, l'association s'engage en faveur d'une mobilité respectueuse de l'environnement et lutte pour une politique de transport durable. ATE intervient notamment en promouvant l'éco-mobilité pour le trajet domicile-école.

Dans ce cadre, ATE a créé plusieurs outils afin de sensibiliser ou de guider les enfants et les parents vers des choix modaux plus sûrs et moins polluants. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet d'ATE ou commandés auprès de l'association.

#### Exemples d'outils ATE :

« **Agir ensemble** » : ce guide destiné aux parents présente la marche à suivre en 10 points pour améliorer la sécurité des déplacements sur le chemin de l'école.

« **L'enfant et la voiture géante** » : une voiture telle qu'elle est vue par un enfant de 5 à 7 ans, mise à l'échelle des adultes.

« **Le chemin de l'école une aventure** » : ce guide de 6 pages explique les principes de l'accompagnement des enfants nouvellement scolarisés.

« **Quand zig et zag se rencontrent sur un passage piéton** » : ce livre d'enfants s'adresse aux automobilistes afin de les alerter sur les passages piétons dangereux.

#### Contacts :

ATE Alain ROUILLER Conseil en mobilité ATE 18, rue de Montbrillant CH-1201 Genève	Tél : 41 22 777 1002  @ : alain.rouiller@ate.ch  site : www.ate.ch
---	--

### 4- Les pôles vélos

Les pôles vélos, espace de gardiennage, de location et d'informations sur le vélo, représentent un potentiel logistique voire pédagogique intéressant. En effet, ce type de structure peut disposer de locaux permettant l'installation de pistes d'éducation à la conduite du vélo en circuit fermé.

Ainsi, la Maison Roue Libre Bords de Marne, concept développé par la RATP, envisage depuis 2002 de développer une offre adaptée au milieu scolaire en matière d'animations. Le gestionnaire de la structure précise que sa mise en œuvre interviendrait vraisemblablement en deux temps.

Courant 2003 : mise à disposition du local et du matériel (casque, vélos, plots...) de la Maison pour accueillir des animations pédagogiques et organisation de visite de la structure.

Rentrée 2003-2004 : offre complète d'animations pédagogiques sur l'apprentissage du vélo, avec des supports pédagogiques et des animateurs formés. A cette fin, plusieurs des agents de la Maison vont suivre la formation belge de moniteur-vélo réalisée par Pro-vélo, en coordination avec la FUBicy (formation agréée par Uni-formation).

#### Contacts :

Maison Roue Libre Bords de Marne Raphaël MURAT Parvis de la gare RER A Neuilly-Plaisance 93 Neuilly-PLaisance	accueil : 01 48 15 28 88 fax : 01 48 15 28 87 bureau : 01 48 15 28 89 mobile : 06 63 37 05 50 rouelibre.marne@online.fr
--	---

## C- Associations dans le dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière

### **1- Prévention Routière**

L'association Prévention Routière intervient en milieu scolaire à la demande de l'école ou de la Ville. Cette structure est organisée en comités départementaux (contacts ci-après). L'association a développé des actions de pédagogie notamment pour prévenir les accidents de la circulation et faciliter l'apprentissage des dangers de la rue et de la pratique de la bicyclette et de la marche. On constate en effet un pic d'accidents chez les jeunes collégiens, habitués à la dépose-minute et peu formés à l'éducation routière. Ces actions ont plus souvent porté sur le vélo mais tendent actuellement à s'ouvrir à la marche.

Les principaux supports pédagogiques consistent en des pistes d'éducation routière à pied ou à vélo, dont l'objectif est d'apprendre aux enfants les bases du code de la route, du déplacement en ville à pied ou à vélo, de la détection des dangers de la voirie.

Dans un premier temps, l'initiation se déroule sur un circuit protégé tel qu'une cour d'école afin d'acquérir les bases de la conduite à vélo (maîtrise du vélo, tourner à gauche...). Puis, l'apprentissage se poursuit en milieu réel, dans le quartier de l'école ou dans la ville. L'équipe de la prévention Routière peut être assistée de bénévoles, d'agents municipaux qu'elle forme pour l'occasion, de gendarmes ou de policiers pouvant aider à la mise en œuvre.

En termes d'outils, l'association a créé une mallette « bicyclette et sécurité » comportant une vidéo et des fiches pédagogiques exploitables par l'animateur ou l'enseignant (6 à 15 ans) et un album à colorier concernant les déplacements à pied (4 à 6 ans). Un nouvel outil est en cours d'élaboration pour les CP- CE1 sur les déplacements à pied et en voiture (consignes de sécurité), sur la base d'un CD-ROM et de fiches. Les outils pédagogiques de la Prévention routière permettent à cette structure de toucher un public scolaire relativement large. À titre d'exemple, le comité départemental de Seine-Saint-Denis intervient avec l'aide d'employés municipaux auprès des écoles primaires (CM1-CM2), des collèges (4è-5è) et des lycées (3è-4è).

#### Contacts :

Prévention Routière Directeur de l'éducation et de la formation Emmanuel RENARD 6, avenue Hoche 75008 Paris	Tél : 01 44 15 27 00  @ : <a href="mailto:contact@preventionroutiere.asso.fr">contact@preventionroutiere.asso.fr</a>
Comité départemental 77 1 place Saint Michel 77 000 Melun	Tel : 01 64 37 59 31
Comité départemental 78 52, avenue du Saint Cloud 78 000 Versailles	Tel : 01 39 50 13 09
Comité départemental 91 24, rue Vigier 91 100 Corbeil-Essones	Tel : 01 69 22 81 30
Comité départemental 92 1221, avenue Pablo Picasso 92 000 Nanterre	Tel : 01 47 78 47 59
Comité départemental 93 90, avenue Jean Jaurès 93 120 La Courneuve	Tel : 01 48 36 10 89
Comité départemental 94 33, avenue Michelet 94 210 La Varenne-Saint-Hilaire	Tel : 01 55 12 19 30
Comité départemental 95 BP 106 95 316 Cergy-Pontoise cedex	Tel : 01 30 32 75 23

## 2- Prévention MAIF

Cette association, créée en 1980, mène des actions pédagogiques en milieu scolaire dans le domaine de la sécurité routière et domestique. Ces animations reposent notamment sur des pistes d'éducation routière et de la documentation pédagogique variée.

La Prévention MAIF anime également des stages de sécurité à la demande des Instituts de Formation des Maîtres.

Toutes les délégations départementales de la MAIF disposent d'une antenne Prévention MAIF (contacts page suivante), qui met à disposition de nombreux guides, dépliants, cassettes vidéos et logiciels sur la sécurité routière.

D'autres assureurs disposent d'organismes de prévention. Toutefois, toutes n'ont pas encore intégré la dimension « prévention routière » (voir aussi Prévention MAE, Prévention MACIF)

### Autres contacts en matière de prévention et sécurité routière :

LCVR (Ligue contre la violence routière) 15 rue Jobbé Duval, 75015 Paris	Tél : 01 45 32 91 00 Fax : 01 45 32 91 01
Association des formateurs à l'éducation routière 48, rue Lebourg- blanc, 78590 Noisy-le-roi	
Association nationale de promotion de l'éducation routière 6, rue Léonard de Vinci 75016 Paris	
ANPER (association nationale pour la promotion de l'éducation routière) 50, rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex	Tél : 0140 99 55 44
Association pour la défense de l'enseignement à la sécurité routière 9, rue Léon Blum, 39300 Champagnolle	

### Liste des délégations de Prévention MAIF ci-après



Prévention MAIF Avenue Salvador Allende 79 038 NIORT	
<b>Prévention MAIF 77</b> Délégation Cesson 44 rue des Aulnes, Vert-Saint-Denis 77243 Cesson cedex	Téléphone : 01 64 41 34 00 Fax : 01 64 41 34 06
<b>Prévention MAIF 77</b> Délégation Meaux 35 chemin de Beauval 77109 Meaux cedex	Téléphone : 01 60 09 91 50 Fax : 01 60 09 91 51
<b>Prévention MAIF 78</b> Délégation Versailles 7 ter rue de la Porte-de-Buc - BP 925 78009 Versailles cedex	Téléphone : 01 39 24 64 00 Fax : 01 39 24 64 01
<b>Prévention MAIF 78</b> Délégation Poissy 83 avenue Maurice Berteaux 78308 Poissy cedex	Téléphone : 01 39 22 41 40 Fax : 01 39 22 41 41
<b>Prévention MAIF 78 :</b> Délégation Montigny-le-Bretonneux La Diagonale Ouest, 14 avenue Gustave Eiffel 78067 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex	Téléphone : 01 39 30 28 60 Fax : 01 39 30 28 61
<b>Prévention MAIF 91</b> Délégation Evry Bois-Sauvage, 12 rue du Bois Guillaume - BP 196 91006 Evry cedex	Téléphone : 01 69 47 67 00 Fax : 01 69 47 67 01
<b>Prévention MAIF 91</b> Délégation Orsay Le Parc des Roches, 37 boulevard Dubreuil 91898 Orsay cedex	Téléphone : 01 60 92 27 00 Fax : 01 60 92 27 01
<b>Prévention MAIF 91</b> Délégation Arpajon 6 rue Marc Sangnier - BP 63 91292 Arpajon cedex	Téléphone : 01 60 83 64 00 Fax : 01 60 83 64 01
<b>Prévention MAIF 92</b> Délégation Nanterre Le Tivoli - 257 avenue Georges Clemenceau - BP 403 92004 Nanterre cedex	Téléphone : 01 41 37 18 00 Fax : 01 41 37 18 01
<b>Prévention MAIF 92</b> Délégation Châtillon 39 rue Louveau 92323 Châtillon cedex	Téléphone : 01 42 31 66 60 Fax : 01 42 31 66 61
<b>Prévention MAIF 92</b> Délégation Antony 21 avenue de la Division Leclerc - BP 110 92164 Antony	Téléphone : 01 55 59 58 00 Fax : 01 55 59 58 01
<b>Prévention MAIF 93</b> Délégation Bondy 15-19 rue Etienne Dolet 93147 Bondy cedex	Téléphone : 01 48 02 79 79 Fax : 01 48 02 79 70
<b>Prévention MAIF 93</b> Délégation La Courneuve Les Bureaux du Parc, 9e étage, 15 rue de Saint-Denis 93125 La Courneuve cedex	Téléphone : 01 43 11 40 40 Fax : 01 43 11 40 41
<b>Prévention MAIF 94</b> Délégation Créteil 79 boulevard J. B. Oudry 94305 Créteil cedex	Téléphone : 01 43 99 62 00 Fax : 01 43 99 62 01
<b>Prévention MAIF 94</b> Délégation Vitry-sur-Seine 40 - 62 rue du Général Malleret-Joinville 94405 Vitry-sur-Seine cedex	Téléphone : 01 47 18 31 90 Fax : 01 47 18 31 81
<b>Prévention MAIF 94</b> Délégation Villiers-sur-Marne 13 avenue Auguste Rodin 94354 Villiers-sur-Marne cedex	Téléphone : 01 49 41 42 00 Fax : 01 49 41 42 01
<b>Prévention MAIF 95</b> Délégation Cergy-Pontoise Le Sextant, 18 rue de la Bastide Cergy-Saint-Christophe - BP8254 95801 Cergy-Pontoise cedex	Téléphone : 01 34 22 90 00 Fax : 01 34 22 90 01
<b>Prévention MAIF 95</b> Délégation Domont 6 avenue du Lycée - BP 01 95335 Domont cedex	Téléphone : 01 39 35 48 60 Fax : 01 39 35 48 61

## D- Associations de services urbains de proximité

### **Partenaires pour la ville- Boucles Nord de Seine**

Cette association, créée le 16 mai 1997 par EDF-GDF, La Poste, la RATP et la SCIC Getsion Ile-de-France, assurent par convention avec les collectivités locales divers services urbains, notamment en lien avec les transports : mission de médiation, information et orientation des voyageurs, participation à des campagnes anti-fraude... Les sorties scolaires représentent une de leurs principales activités : sécurisation et gestion des flux d'élèves aux abords d'écoles, accompagnement du temps du midi dans certaines cantines ou réfectoires (animations).

Récemment, *Partenaires pour la Ville* a envisagé de développer son activité à destination des scolaires en proposant des accompagnements sur le chemin de l'école, sur le principe du bus pédestre. Dans ce cadre, l'association propose une prestation d'organisation et de gestion de service de ramassage scolaire à pied, associé à des actions pédagogiques auprès des élèves (apprentissage aux déplacements en ville à pied ou en transports collectifs).

### Contacts :

<b>Partenaires pour la ville- Boucles Nord de Seine</b> 71 boulevard National 92 250 La Garenne-Colombes	Tel : 01 47 60 24 64 Fax : 01 47 60 24 59 @ : ppv-bns@ppv-bns.com
--	---

## E- Les actions pédagogiques menées par une collectivité locale ou une intercommunalité

L'expérience du groupe de villes pilotes en Ile-de-France a révélé que les collectivités locales disposaient parfois de moyens en interne pour engager une démarche pédagogique avec la collaboration des écoles.

### **1- Les animateurs ou éducateurs sportifs de la collectivité et autres actions possibles d'accompagnement par la Ville**

#### ***1.1- Les animateurs ou éducateurs sportifs de la collectivité, l'exemple de la Ville de Montreuil***

En l'absence de structures locales de type associatif, il est possible pour la ville d'envisager une action en interne par le biais d'animateurs compétents en matière de mobilité et d'environnement ou d'éducateurs sportifs lorsque la ville en dispose.

Ainsi, la Mission environnement de la Ville de Montreuil emploie un animateur qu'elle a chargé de créer un outil pédagogique pour sensibiliser les scolaires à la pratique des modes doux pour les trajets domicile-école. Il s'agit d'un diaporama (Powerpoint sur CD-ROM) conçu à partir des outils déjà existants sur la thématique des transports, de l'air et de l'énergie. Il peut être diffusé aux classes à l'aide d'un vidéo- ou d'un rétro-projecteur. Les diapositives contiennent peu de textes ; ce sont essentiellement des schémas et des photos qui suivent une logique (voir document en annexe 1):

- Une présentation des enjeux de l'environnement et la place de l'homme : (cette partie sera utilisable comme introduction à d'autres interventions sur l'eau, les déchets, la pollution.)
- La pollution de l'air, ses effets, ses causes
- Les déplacements et leurs inconvénients
- Comment faire ? des idées pour mieux se déplacer
- Les solutions proposées dans le cadre de son école (bus à pied)

Cet outil a été créé avec l'aide d'une stagiaire en éducation à l'environnement qui effectue un stage à la mission environnement (1 jour par semaine pendant 9 mois). L'outil sera proposé aux établissements scolaires en commençant par les écoles pilotes dans le cadre de modules pédagogiques sur l'environnement. En parallèle, 8 modules pédagogiques sont prévus sur la thématique générale de l'environnement, dont 4 thèmes sont prédéfinis : la nature en ville, les déchets, la maîtrise de l'énergie, les déplacements. L'animation du module énergie sera assurée par le personnel de Montreuil Vincennes Énergie (Point info énergie).

De même, les éducateurs sportifs, compétents pour encadrer des enfants dans le cadre d'une activité sportive (diplômes nécessaires), peuvent organiser des circuits en groupe à vélo pouvant avoir pour vocation l'apprentissage de la conduite, du partage de la voirie, de la découverte de la ville...

Contacts pour les opérations sur Montreuil :

Mairie de Montreuil Pierre-Luc Vacher mission environnement Place Jean Jaurès 93100 MONTREUIL	@ : pierreluc.vacher@mairie-montreuil93.fr tél : 01 48 70 67 94 - fax : 01 48 70 67 52 www.montreuil93.net/environnement
Montreuil Vincennes Energies Guillaume PORCHER Pavillon des Finances 12, boulevard Rouget-de-Lisle 93100 MONTREUIL	Tel : 01 42 87 13 55 @ : agence.mve@libertysurf.fr

**1.2- Les autres actions possibles d'accompagnement par la Ville, l'expérience de la Ville de Tremblay-en-France**

La Ville de Tremblay, grâce à une collaboration entre le service environnement et le service des affaires scolaires, a organisé le Noël du Pédibus de Tremblay en décembre-janvier : goûter, cadeaux pour les enfants (CD-ROM et livres en lien avec l'environnement). Par ailleurs, la collectivité aide au montage du journal du pédibus, relais d'information pour les parents et d'expression pour les enfants (voir en annexe 2).

La Ville de Tremblay organise actuellement un programme d'animations pédagogiques sur les déplacements urbains auprès des classes des écoles primaires Malraux et Hugo par l'intermédiaire de l'association Initiative Environnement (voir projet en annexe 2). Il est prévu d'organiser les animations autour de deux axes de travail : la pollution et la sécurité routière.

Tous les partenaires des écoles concernées seront associés à la démarche, afin d'avoir une action globale qui puisse trouver des prolongements à travers les diverses activités des écoles. De plus, le quota de 60 heures prévu pour les animations est assez réduit au regard des thèmes à aborder et du nombre d'enfants concernés. Dans la mesure des possibilités des enseignants et autres partenaires, certaines animations ou expérimentations associées pourraient être déléguées directement à l'école, après une concertation avec l'ensemble des acteurs sur la base d'un programme détaillé.

Contacts :

Hôtel de Ville de Tremblay-en-France Direction Environnement René DURAND 18, boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay En France	Tel : 01 49 63 69 07 Fax : 01 49 63 69 33
---	--

## 2- Syndicat intercommunal à compétences transports (PDU)

L'expérience du groupe de villes pilotes a mis en évidence le rôle particulier du syndicat de transport de Marne-La-Vallée (secteurs 3 et 4, compétences PDU) qui met à disposition des collectivités un animateur compétent sur le thème des déplacements. En ce cas, l'animateur s'appuie généralement sur des outils pédagogiques existants tel que la mallette du Ministère de l'écologie et du développement durable édité pour la journée « en ville sans ma voiture ».

A titre d'exemple, le syndicat de transport de Marne-La-Vallée intervient déjà depuis trois ans dans les écoles afin de sensibiliser les élèves, notamment ceux de CM2, à l'usage des transports en commun. Après avoir été amenés à l'école en voiture durant tout le primaire, les élèves de sixième doivent en effet aller au collège en transport en commun, et le syndicat souhaite les y préparer. En septembre, il confie ainsi aux élèves de CM2 une mallette pédagogique, pour revenir ensuite vers mai-juin et observer par le biais de simulations quel sera leur comportement en transport en commun. Le syndicat de transport dispose en effet d'une offre d'animations pédagogiques sur les déplacements. Une animation avait été mise en place pour l'école de la ville pilote de Chanteloup-en-Brie par le syndicat dans le cadre de la journée « Marchons vers l'école ».

Le syndicat a la possibilité de favoriser la diffusion des expériences entre les différentes communes et de mettre à leur disposition des outils pédagogiques communs, tels que les mallettes. Il peut également leur apporter un soutien technique pour les études et les aménagements, quelle que soit la spécificité des problématiques, mener des interventions auprès des élèves ou de leurs parents au sein des écoles et assurer un rôle de coordinateur entre les communes et les différents partenaires, comme l'Education nationale ou les mairies.

Il peut donc être intéressant pour une collectivité locale, lorsqu'elle est rattachée à une intercommunalité, de s'adresser aux services « transport » ou « environnement » intercommunaux pouvant disposer de moyens humains ou matériels adaptés.

### Contacts:

Syndicat de transports de Marne-La-Vallée Chargée de mission, Carole VERNIER DE BYANS 13 avenue de la Courtilière 77 400 Saint-Thibault-des-Vignes	tel : 01 60 31 54 54 fax : 01 64 30 64 12
Mairie de Chanteloup-en-Brie Pierrette MUNIER Hôtel de Ville 77 400 Chanteloup-en-Brie	Tél : 01 64 12 74 50 @ : mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

## 3- L'assistance de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale

Lors de la journée « Marchons vers l'école » en 2002, deux des villes pilotes ont obtenu le concours de la Police Nationale pour les assister dans leur sensibilisation des élèves.

### ***Police Nationale - officier de prévention***

Certains commissariats disposent d'officiers de prévention, particulièrement compétents en matière de sécurité routière. Toutefois, selon la sensibilité de ces officiers aux problématiques liées aux modes doux, ils organisent également des stages d'apprentissage de la conduite à vélo.

La Ville de Boulogne-Billancourt a privilégié une phase théorique de montage de projets pour entrer dans sa phase pratique en mars 2003. Ainsi, une opération de sécurité routière à vélo est d'ores et déjà prévue pour les écoles maternelles.

Cette animation sera assurée par des membres de la Police Nationale. Il s'agit d'une action individuelle de deux policiers de la Ville de Boulogne-Billancourt qui ont établi depuis deux ans un partenariat avec la Ville et six établissements scolaires. Ces animations concernent des groupes de 10 à 12 enfants encadrés par deux policiers, 3 ou 4 parents et un enseignant.

De même, la Ville de Morsang-sur-Orge avait été assistée dans son action auprès des scolaires par des agents de la Police Nationale qui avaient organisé un atelier sur la sécurité routière dans la cour de récréation.

Contact:

Michel COSTE Brigadier-chef - Officier de prévention Commissariat de Boulogne-Billancourt 24, avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt	Tél : 01 41 31 64 22 FAX : 01 41 31 64 64
---	--

***Gendarmerie Nationale - formateurs-relais écologie environnement (FREE)***

À côté de la Police Nationale, les formateurs-relais écologie environnement, formés sur les thèmes de la sécurité routière et de l'environnement, peuvent également apporter leur concours.

## Étape 3- Évaluation et valorisation de l'action pédagogique

---

### A- Les enjeux d'une démarche valorisante

Avant de valoriser les résultats de son action auprès des media et des partenaires, il est important de faire connaître l'action aux publics et acteurs concernés pour s'assurer du succès de l'opération.

La communication dans ce type d'action doit être présente tout au long du projet et porte essentiellement sur trois cibles :

- les acteurs permanents du projets ;
- les structures représentées par les partenaires ;
- les relais d'influence, le grand public et les media.

### **1- La communication opérationnelle**

La communication opérationnelle vise à informer les acteurs permanents du projet (partenaires, acteurs de la mise en œuvre, public) tout au long de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation. Elle permet d'assurer la coordination entre les missions des divers partenaires et leur information réciproque de l'état d'avancement du projet.

Pour différentes raisons, il est recommandé d'insérer son projet dans un dispositif de communication dès son démarrage. La communication avec le public et les acteurs du projet est essentielle à différents moments de la démarche.

En outre, dans le cadre d'action pédagogique basée sur une méthode active, faisant par exemple appel à la participation des enfants et des parents pour organiser un ramassage scolaire à pied ou à vélo, la qualité de la communication joue un rôle déterminant dans le succès de l'opération.

Les actions participatives nécessitent de valoriser l'action pédagogique entreprise auprès du public sollicité afin de s'assurer de l'adhésion et de l'implication du plus grand nombre. Ce type d'action exige donc une valorisation auprès du public à toutes les étapes du projet :

- Pendant la préparation : en multipliant les échanges avec les acteurs afin de les informer, sensibiliser, concerter ou consulter avant de participer.

- Pendant la mise en œuvre : en assurant une bonne information et coordination des acteurs.

- Après l'action : en diffusant les résultats de l'action aux acteurs en vue d'une pérennisation de l'action menée (reconnaissance du travail effectué, de la valeur de l'action menée par les enfants...).

Enfin, la communication opérationnelle peut s'effectuer par le biais de différents media :

- Au niveau local : radio locale ou associative, TV locale, journal de la ville, conseil de quartier, site internet de la ville, bulletin municipal envoyé aux habitants, stand sur un marché...

- Au niveau de l'école : cahier de correspondance ou notes aux parents, affichage à l'entrée, réunion d'information et d'échanges, journal de l'école, conseil d'école, conseil de classe...(voir exemples en annexes)

## 2- La communication interne et externe

**La communication interne** vise à promouvoir le projet au sein des structures partenaires tandis que la communication externe vise à promouvoir le projet auprès de relais d'influence, du grand public et des media.

L'intérêt de la communication interne aux structures partenaires contribue à la reconnaissance de la valeur pédagogique de l'action. Elle peut intervenir à différentes étapes de la démarche :

- Pendant l'élaboration : informer en amont du nouveau partenariat et du suivi de l'action engagée (réunion interne, site internet...);
- Pendant l'exécution : communiquer au moment de la réalisation lorsque que l'action a un caractère événementiel (réunion interne, site internet, lettre d'information de la structure...);
- En aval : faire connaître les résultats de l'action, confirmer la valeur pédagogique de l'action (réunion interne, site internet...).

**La communication externe** est un relais de valorisation auprès de l'extérieur : relais d'influence, du grand public et des media. Elle intervient essentiellement après l'évaluation afin de pouvoir argumenter la valeur et l'intérêt de telles actions pédagogiques sur des résultats tangibles et chiffrés (voir SC).

Toutefois, lorsque l'action pédagogique s'insère dans le cadre d'une journée événementielle tel que « Marchons vers l'école », une forte médiatisation peut être envisagée avant l'évaluation :

- La préparation du projet : informer sur l'action en préparation, effet d'annonce de la journée (communiqué ou dossier de presse)...
- Pendant l'action pédagogique : valoriser l'action pédagogique par une diffusion d'information d'actualité (spécialisé et/ou grand public), en jouant notamment de son caractère festif et visuel (les journaux télévisés régionaux sont intéressés par ce type de manifestation vivante et conviviale).
- Après l'action pédagogique : diffusion d'informations sur les résultats de l'action menée, crédibilité et efficacité de l'action pédagogique sur les habitudes de déplacements domicile-école, information du grand public...

Différents outils de communication sont utilisés :

- TV, radio, journaux télévisés régionaux, TV locale
- Presse : presse spécialisée pour enfants, presse spécialisée pour les collectivités locales, presse spécialisée sur les transports ou la santé
- Media pour les acteurs de l'éducation à l'environnement,
- Relais par le site internet de partenaires de l'opération (Ville, ARENE, ADEME)

## B- Évaluer son action

Évaluer la pertinence et l'impact de l'action fait partie intégrante de la démarche d'action pédagogique, en particulier lorsqu'elle repose sur une méthode active.

### **1- Intérêts et méthode**

#### ***Intérêts de l'évaluation***

Évaluer son projet permet de dresser un bilan de son action à différents niveaux:

- estimer le degré de réussite : les objectifs sont-ils atteints ?
- remettre en cause la méthode, les moyens employés ou la logistique ;
- réajuster ses objectifs ;
- construire des outils fiables ;
- valoriser son action ;
- acquérir un savoir-faire.

L'évaluation tend le projet vers une meilleure efficacité en tirant les leçons de l'expérience passée. Un bilan de l'action doit permettre de formuler des recommandations pour sa reconduction ou sa pérennisation. En outre, l'évaluation constitue un argument solide pour valoriser son projet auprès des media en attente de résultats concrets et chiffrés. A cette fin, il convient de définir en amont un certain nombre de paramètres, auxquels l'évaluation devra répondre en aval.

Enfin, d'un point de vue plus large, il est intéressant de pouvoir estimer la participation des enfants à des actions en Ile-de-France de type « Aller à l'école ensemble, à pied ou à vélo », au regard des objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU). A un niveau global, ces évaluations peuvent mettre en évidence des pistes pour atteindre les objectifs fixés par le PDU.

#### ***Méthode d'évaluation***

Bien que les outils employés et la personne chargée de l'évaluation (l'éducateur, le public, une personne extérieur) sont variables dans le cadre de telles actions, certains paramètres de la méthode d'évaluation restent inchangés, dans un souci d'efficacité. En premier lieu, l'évaluation repose sur une démarche partenariale et concertée.

#### **Objet de l'évaluation**

L'objet de l'évaluation doit être déterminé en amont du projet. Il peut concerner différents aspects du projet : la performance de l'éducateur, le public concerné, la pertinence de la prestation, les connaissances acquises par les enfants, les résultats obtenus sur un changement de comportement ou de situation souhaité...

Son but est en partie d'évaluer si l'action pédagogique a atteint les objectifs déterminés dans la phase d'élaboration et mesurer l'écart entre les objectifs fixés et ceux atteints.

L'évaluation est ainsi souvent appliquée à deux domaines principaux :

- aux projet et acteurs du projet, en mesurant l'écart entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.
- aux milieu et population concernés par l'action pédagogique.

#### **Moment de l'évaluation**

L'évaluation intervient généralement pendant toute la durée du projet, en particulier pour les actions de type participatif, à trois principaux stades définis selon un échancier :

- en amont, pour l'élaboration des objectifs et des indicateurs et leur application avant l'action ;
- pendant l'action en fonction de son type et de sa durée ;
- en aval, pour l'application des indicateurs après l'action.



### Indicateurs d'évaluation

Une évaluation se réfère généralement à une série d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs définis dès le démarrage de l'opération. Les indicateurs retenus doivent émaner d'un consensus entre les partenaires visant à s'assurer de l'objectivité et de la représentativité des indicateurs.

Les principaux indicateurs se regroupent en cinq catégories en fonction de leur finalité, évaluer les ressources, la réalisation, les résultats, les impacts ou l'efficacité de l'action pédagogique (voir encadré suivant).

#### **Les principales catégories d'indicateurs d'évaluation**

- Indicateurs de ressources : budget alloué ou temps de travail par animation
- Indicateurs de réalisation (activité) : Nombre de participants, nombre d'animateurs...
- Indicateurs de résultats : effet direct et immédiat induit par l'intervention
- Indicateurs d'impacts : conséquences sur les bénéficiaires directs, au-delà des effets directs (court, moyen et long terme), efficacité de la sensibilisation, changements de comportements ...
- Indicateurs d'efficacité : comparaison entre les réalisations, résultats et impacts estimés (objectifs) et réels (évalués).

## **2- Application à une action pédagogique participative : Participer à la semaine « Marchons vers l'école »**

Dans le cadre d'une pédagogie active, les partenaires du projet ont un intérêt certain à évaluer leur action afin de :

- mesurer la compréhension du message,
- mesurer l'impact sur les comportements de la population sensibilisée et le milieu (parents et enfants, abords d'école),
- mesurer l'efficacité et la pertinence de l'animation,
- mesurer l'efficacité et la pertinence des outils conçus,
- envisager des pistes pour une reconduction ou une pérennisation de l'action,
- valoriser la participation des enfants.

Dans le contexte du groupe de villes pilotes sur l'éco-mobilité scolaire en Ile-de-France, de nombreuses villes et écoles ont participé à la journée internationale « Marchons vers l'école » en octobre 2002. « Marchons vers l'école » correspond à une période de mobilisation internationale pendant une journée d'octobre, étendue à une semaine depuis 2003. Cette opération vise à principalement sensibiliser les parents et les enfants à la pratique de la marche et du vélo pour aller à l'école, individuellement ou en groupe accompagné et contribue en ce sens aux changements de comportements et d'habitudes de déplacements.

Certaines de ces villes pilotes participent à la semaine « Marchons vers l'école » ou organisent des journées « *Aller ensemble à l'école, à pied ou à vélo* », en les dotant d'un fort caractère pédagogique. Il s'agit, par exemple, d'une ville ou d'une école mettant en place, directement ou indirectement (association de parents d'élèves, animateurs pédagogiques...), une pédagogie de projet consistant à organiser un bus pédestre ou cycliste pour la semaine, associée à des modules théoriques d'apprentissage sur des thématiques en lien avec l'éco-mobilité (déplacements et environnement, déplacements et sécurité routière...).

Dans ce cas, l'évaluation peut porter sur la participation des enfants et le changement de comportement recherché. Il est alors recommandé d'associer les enfants à la démarche d'évaluation, tant quantitative (comptage) que qualitative (problèmes rencontrés, degré de satisfaction...) qui alimentera le bilan de l'action. Le rôle de l'enseignant dans ce cadre est primordial.

Cette démarche peut être mise œuvre par le biais d'un questionnaire rempli en classe par les enfants à l'aide de l'enseignant. Ce questionnaire est plus ou moins détaillé en fonction de la durée de l'action et des objectifs fixés :

- action ponctuelle (voir modèle d'enquête « simple » en annexe 5)
- action prolongée le long de l'année (modèle d'enquête approfondie en annexe 6).

L'objectif commun est de vouloir quantifier la participation des enfants et les changements de modes pour les déplacements domicile-école après l'action pédagogique. Il est donc utile de procéder à un comptage des écoliers par mode de transport utilisé avant, pendant et après l'action pédagogique pour fins de comparaison (voir encadré suivant).

Toutefois, associer un volet quantitatif et un volet qualitatif peut permettre à l'évaluation de dégager des pistes pour faciliter et améliorer une éventuelle reconduction de l'action menée ou sa pérennisation, lorsque l'une de ces deux perspectives est envisagée.

Quelle que soit la méthode ou les outils retenus, il est important de procéder à une évaluation lorsque le porteur souhaite valoriser son action. La valorisation du caractère exemplaire et innovant de l'action aura d'autant plus d'impacts si celui-ci est justifié et mesuré.

#### ***Évaluation quantitative d'une semaine « Marchons vers l'école »***

##### **AVANT :**

- Choisir de préférence une journée (ou mieux une semaine) durant la semaine précédant l'animation pour faire le relevé « avant » du mode de transport utilisé par chaque élève. Chaque enseignant est responsable du décompte de sa salle de classe.
- Photocopier la feuille de décompte individuel pour chaque enfant de la classe et la distribuer en conséquence. En fonction du niveau scolaire, la feuille est remplie par l'enfant seul, l'enfant aidé de l'enseignant ou directement par l'enseignant pour toute la classe (relevé à main levée au moment de l'appel de présence).

##### **LA SEMAINE MARCHONS VERS L'ÉCOLE :**

- Remplir les colonnes, chaque jour, sur la feuille de décompte individuel ou par classe.

##### **APRÈS :**

- Pour fins de comparaison, il est indispensable de procéder au décompte avant et après l'événement. Il revient à chaque école de choisir une journée (ou mieux une semaine) durant la semaine suivant l'animation pour faire le décompte « après ».

##### **BILAN :**

- Une fois les trois décomptes effectués, il convient d'établir un bilan à partir des décomptes de la classe qui met en évidence l'évolution des comportements et ses conséquences pour les abords de l'école.
- Diffuser ce bilan : c'est la valorisation des résultats (SC).

**VOIR ANNEXES POUR LES MODELES**

## C-Valoriser les résultats et les productions de l'action pédagogique

La valorisation des résultats de l'action pédagogique correspond à la diffusion du bilan de l'action. Elle intervient donc à posteriori de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Son intérêt et ses cibles sont multiples.

### **1- Valoriser les résultats auprès des acteurs et des partenaires**

#### ***Auprès des publics actifs***

Il s'agit de valoriser auprès des enfants -voire des parents et des enseignants- les résultats de leur propre action, de leur faire connaître les impacts de leur engagement. Cette démarche a pour but de les conforter dans leur implication et d'assurer la pérennisation de leur engagement.

#### ***Auprès des publics concernés***

Le bilan mettant en évidence l'évolution des comportements et ses conséquences pour les abords de l'école doit également être communiqué aux cibles concernées d'une manière générale, et qui n'ont pas participé à l'action. L'objectif recherché est alors de convaincre et de fédérer de nouveaux acteurs à l'action pédagogique lorsqu'elle est programmée sur l'année.

#### ***Auprès des partenaires***

La valorisation du bilan auprès des partenaires techniques et financiers a pour vocation de mettre en valeur les apports de leur partenariat, de les rassurer dans le choix de cette collaboration et de les encourager à participer à de nouveaux projets montés par la même équipe. Par ailleurs, ce retour d'information permet aux partenaires de « valider » la valeur pédagogique du projet.

Cette reconnaissance pourrait faciliter la mise en place ultérieure de partenariats avec d'autres porteurs de projet mais sur une action pédagogique similaire. Les actions pédagogiques sur les déplacements sont encore peu développées et nécessitent cette reconnaissance pour faciliter leur acceptation par les différents acteurs indispensables au projet.

De même, la valorisation des résultats aux partenaires pédagogiques, par l'intermédiaire des réseaux de structures d'éducation à l'environnement et des fédérations d'associations (GRAINE, VIVAVICTES, FUBicy...), est essentielle dans la mesure où elle participerait :

- à améliorer la connaissance de cette thématique par les acteurs pédagogiques, encore peu saisis de cette thématique ;
- à mettre en évidence la demande des collectivités et des écoles en ce domaine ;
- à améliorer la connaissance des outils existants.

## **2- Médiatiser les résultats de l'action**

La médiatisation d'un projet conforte les partenaires dans leur choix initial et les encouragera à participer à de nouveaux projets montés par la même équipe. Par ailleurs, elle contribue à porter l'action pédagogique et ses résultats à la connaissance du grand public.

Quant aux media locaux, en diffusant l'information aux habitants de la ville, ils facilitent une éventuelle sollicitation de ce public par les écoles, préalablement informé par leur intermédiaire.

Concernant les actions participatives pérennisées (bus pédestre ou cycliste régulier) dont les résultats sont probants (rôle de l'action pédagogique dans la pérennisation), la médiatisation concourt à une meilleure connaissance par le grand public, les élus locaux, les professionnels du transport, de l'environnement et de l'éducation, des enjeux et potentialités de l'éco-mobilité scolaire, en s'appuyant sur l'existence, l'efficacité et le caractère démonstratif de telles actions.

Enfin, la médiatisation des résultats contribue à alimenter une dynamique contagieuse sur la base d'actions exemplaires, motivées par leur bilan.

## Sources

---

### **Bibliographie**

Guide pratique d'éducation à l'environnement. Monter son projet  
Collection « Comprendre la société »  
Prix TTC France : 18,30 €  
Diffusion Sofedis / Distribution Sodis

Comment organiser une journée Marchons vers l'école ? ,série *comment* ? Édition 2002, en téléchargement sur le site web [www.goforgreen.ca](http://www.goforgreen.ca),

Comment organiser un autobus pédetsre/cycliste ? ,série *comment* ? Édition 2002, en téléchargement sur le site web [www.goforgreen.ca](http://www.goforgreen.ca),

### **Recensement d'informations auprès de différentes structures et collectivités citées :**

*La Délégation Régionale Ile-de-France de l'ADEME*

*Le GRAINE*

*VIVACITES*

*Initiatives Environnement*

*Maison de l'environnement de Morsang-sur-Orge*

*La Bouilloire*

*Maîtrisez Votre Energie*

*La FUBicy*

*Alliance Insertion et Cadre de Vie (AICV)*

*Réseau Vert Neuilly-Plaisance*

*Police Nationale*

*Gendarmerie Nationale*

*Le groupe de villes pilotes, en particulier :*

*Mairie de Montreuil*

*Mairie de Tremblay-en-France*

*Mairie de Chanteloup-en-Brie*

*Syndicat de transport de Marne-la-Vallée (secteurs 3 et 4)*

*Mairie de Champigny-sur-Marne*

*Merci à tous les représentants de ces structures et collectivités pour leur précieuse collaboration et leur démarche innovante ayant permis la réalisation de ce document.*